



Formations 2026

Santé et sécurité au travail

L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS)

pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la Caisse nationale d'assurance maladie, administrée par un Conseil paritaire (employeurs et salariés).

De l'acquisition de connaissances jusqu'à leur diffusion, en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser une culture de prévention dans les entreprises et proposer des outils adaptés à la diversité des risques professionnels à tous ceux qui, en entreprise, sont chargés de la prévention : chef d'entreprise, services de prévention et de santé au travail, instances représentatives du personnel, salariés...

Toutes les publications de l'INRS sont disponibles en téléchargement sur le site de l'INRS : www.inrs.fr

Les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) et les caisses générales de sécurité sociale (CGSS) de l'Assurance maladie - Risques professionnels, disposent, pour participer à la diminution des risques professionnels dans leur région, d'un service Prévention composé notamment d'ingénieurs-conseils et de contrôleurs de sécurité. Spécifiquement formés aux disciplines de la prévention des risques professionnels et s'appuyant sur l'expérience quotidienne de l'entreprise, ces professionnels sont en mesure de conseiller et, sous certaines conditions, de soutenir les acteurs de l'entreprise (direction, médecin du travail, instances représentatives du personnel, etc.) dans la mise en œuvre des démarches et outils de prévention les mieux adaptés à chaque situation. Les caisses assurent aussi la diffusion des publications éditées par l'INRS auprès des entreprises.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'INRS, de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction, par un art ou un procédé quelconque (article L. 122-4 du code de la propriété intellectuelle). La violation des droits d'auteur constitue une contrefaçon punie d'un emprisonnement de trois ans et d'une amende de 300 000 € (article L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle).

© INRS, 2025.

Coordination : Aurélie Périssé (INRS)

Édition : Katia Bourdelet (INRS)

Conception graphique et mise en pages : Atelier Causse

Illustration couverture : Eva MINem (INRS)

Impression : INRS

FORMATIONS 2026

Santé et sécurité au travail

ED 1472

Septembre 2025

Formations à la santé et sécurité au travail

L'INRS a pour mission de développer et de promouvoir une culture de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles au travers de quatre modes d'action complémentaires : l'assistance technique et documentaire, les études et recherches, l'information-communication et la formation.



Conformément aux orientations stratégiques, l'objectif de l'INRS est d'intégrer la prévention des risques professionnels dans les compétences de tous les acteurs de l'entreprise, par des actions sur les champs de la formation initiale et de la formation continue. Vecteur privilégié pour l'évolution des connaissances et le développement de compétences, la formation représente un moyen d'action incontournable pour la mise en œuvre de démarches de prévention dans les entreprises.

Dans ce cadre, l'INRS propose en 2026 un ensemble de formations relatives à la prévention des risques professionnels, depuis les fondamentaux de la prévention jusqu'aux risques et secteurs spécifiques, en passant par les démarches, méthodes et outils nécessaires à la bonne pratique de prévention.

L'offre de formation de l'INRS s'adresse à différents publics :

- les formateurs d'organismes de formation et d'entreprises, en tant que relais,
- les services de prévention et de santé au travail : médecins, infirmiers et autres fonctions,
- les préventeurs en entreprise,
- les responsables des ressources humaines et les managers,
- et plus largement, les salariés du régime général de la Sécurité sociale.

En 2024

1,37 million de stagiaires ont été formés

par des organismes habilités par l'INRS et la branche Assurance maladie - Risques professionnels (AT/MP).

35 600 personnes

étaient inscrites sur le portail d'autoformation de l'INRS.

95 % des participants

ont été satisfaits ou très satisfaits de leur formation au sein de l'INRS.

147 sessions de formation

ont été dispensées par l'INRS (présentiel et distanciel).

96,4 % des candidats

ont validé les épreuves certificatives des formations de formateur.

Plus d'un million d'élèves de la voie professionnelle et de l'apprentissage ont bénéficié d'un enseignement en santé et sécurité au travail dans le cadre du partenariat avec l'Éducation nationale.

10 960 habilitations délivrées.

La référence des formations en santé et sécurité au travail



Certaines des formations proposées par l'INRS sont labellisées
« la référence des formations en santé et sécurité au travail ».



**Référentiel
des formations**

Ce logo signifie que ces formations sont conçues par des experts de la prévention des risques professionnels.

Elles sont en outre dispensées, soit par des acteurs de la branche Assurance maladie – Risques professionnels (INRS, Carsat/Cramif/CGSS), soit par des organismes de formation habilités par l'INRS et l'Assurance maladie – Risques professionnels.

Ces formations se veulent être des références en termes de prévention des risques professionnels. Certaines sont certifiantes dans le périmètre de la branche Accidents du travail – Maladies professionnelles (AT/MP), et d'autres donnent lieu à des attestations de compétences dans le périmètre de la formation professionnelle continue.

Les dispositifs soumis à habilitation



Pour répondre à des besoins accrus en formation dans le domaine de la prévention des risques professionnels, l'INRS et le réseau de l'Assurance maladie – Risques professionnels habilitent des organismes extérieurs pour la mise en œuvre de certaines actions de formation. Toute entreprise peut ainsi trouver, dans sa région, un organisme assurant des formations conformes au cahier des charges de l'INRS et de l'Assurance maladie – Risques professionnels (listes par dispositifs accessibles sur : <https://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>).

Les dispositifs sont :

- Prévention des risques liés à l'activité physique (Prap)
- Sauvetage secourisme du travail (SST)
- Évaluation des risques professionnels et analyse d'accidents du travail (EvRP/AAT)
- Prévention des risques liés aux troubles musculosquelettiques (TMS)
- Prévention des risques dans le secteur de l'aide et du soin à domicile (ASD)
- Prévention des risques dans le secteur sanitaire et médico-social (SMS)
- Prévention des risques dans le secteur du transport routier et logistique
- Certificat d'aptitude à travailler en espace confiné (Catec)
- Échafaudages de pied et échafaudages roulants

Formations pour les SPST



L'Institut propose des stages de prévention des risques professionnels pour les médecins du travail, et aussi pour les autres fonctions des services de prévention et de santé au travail, comme les infirmiers du travail et les assistants des services de prévention et de santé au travail.

Ils sont repérables grâce au logo **DPC**

Certification Qualiopi de l'INRS

La marque Qualiopi

est la marque de certification associée à la démarche de certification des prestataires d'actions concourant au développement des compétences.

Elle a pour objectif d'attester la qualité du processus mis en œuvre en conformité au référentiel dit « RNQ », lequel comporte 7 critères qualités et 32 critères.



processus certifié

■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Conformément à la loi de septembre 2018 sur la formation professionnelle, l'INRS est certifié Qualiopi sur le périmètre des formations présentées dans ce catalogue, incluses dans la catégorie d'actions « formation ».

Par ailleurs, l'INRS est certifié ISO 9001 version 2015.



Accueil des personnes en situation de handicap



Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le département Formation de l'INRS avant leur inscription afin qu'il puisse envisager, après analyse de la situation :

- en amont de la formation, les mesures d'orientation, d'adaptation et de compensation,
- pendant le déroulement de la formation, l'accompagnement spécifique, le suivi individualisé à mettre en œuvre en lien si nécessaire avec les acteurs majeurs du handicap.

Les centres de formation situés à Paris et à Vandœuvre-lès-Nancy sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.



L'offre de formation



Formations pour les préventeurs

L'INRS propose des formations interentreprises dédiées aux préventeurs en entreprise qui portent sur l'organisation de la prévention, les méthodes et les outils ainsi que sur les risques et les secteurs spécifiques.



© G. Maisonneuve/INRS/2025



Formations pour les services de prévention et de santé au travail

L'INRS élabore des formations destinées aux services de prévention et de santé au travail pour qu'ils puissent conseiller au mieux les employeurs, les salariés et leurs représentants afin d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail.



© F. Dimier/INRS/2024



Formations de formateurs

Ces formations donnent aux formateurs ou aux formateurs de formateurs les compétences pour concevoir et animer des formations à la prévention des risques professionnels. Elles donnent lieu à certification et peuvent être soumises au maintien et à l'actualisation des compétences.



© G. Kerbaol/INRS/2022



Les nouveautés 2026

En 2026, l'INRS propose plusieurs nouveaux stages :

► POUR LES PRÉVENTEURS :

- **CC2302** Membres de CSE : se former à la santé sécurité et conditions de travail (SSCT)
- **JA2230** Anticiper les effets du vieillissement en milieu professionnel
- **JA1511** Accompagner la mise en œuvre d'un programme de protection respiratoire en entreprise pour la santé et la sécurité au travail
- **C@2401** Acquérir les notions de base sur les risques biologiques
- **BB1331** Médecin du travail et radioprotection
- **JJ1330** Idest et radioprotection
- **BI1501** Professionnels de santé : suivi des travailleurs exposés au radon
- **JA0502** Accompagner les entreprises dans la démarche de prévention des risques liés aux vibrations

► POUR LES FORMATEURS

- **N05600** Devenir formateur de formateurs d'acteurs Prap (prévention des risques liés à l'activité physique) du secteur sanitaire et médico-social (2S) et de formateurs d'acteurs prévention du secteur de l'aide et du soin à domicile (ASD)
- **N05805** Maintenir et actualiser ses compétences de formateur de formateurs d'acteurs Prap (prévention des risques liés à l'activité physique) du secteur sanitaire et médico-social (2S) et de formateurs d'acteurs prévention du secteur de l'aide et du soin à domicile (ASD)
- **N13305** Former à l'évaluation des risques professionnels et à l'analyse des accidents du travail
- **N13304** Former à l'évaluation des risques professionnels et à l'analyse des accidents du travail - Épreuves certificatives nationales
- **N13306** Former à l'évaluation des risques professionnels et à l'analyse des accidents du travail - Épreuves certificatives directes
- **N18303** Devenir formateur en prévention des risques professionnels pour les dirigeants et les animateurs prévention des secteurs de l'aide et du soin à domicile, du sanitaire et médico-social et du transport routier et logistique.

Les formations INRS en distanciel



L'INRS propose certaines de ses formations en distanciel (tutorées ou hybrides) pour plusieurs thèmes de formation s'y prêtant plus particulièrement :

► POUR LES PRÉVENTEURS :

- Participer à l'évaluation et à la prévention des risques liés aux champs électromagnétiques (réf. B@0532)
- Évaluer le risque chimique et organiser le suivi médical des salariés (réf. B@1501)
- Évaluer les risques liés aux agents chimiques (réf. C@1502)
- Évaluer et prévenir les risques liés aux agents chimiques (réf. C@1503)
- Évaluer et prévenir les nuisances sonores en milieu industriel (réf. J@0508)
- Évaluer et améliorer l'environnement sonore dans les open spaces (réf. J@0540)
- Prévenir les risques liés aux pratiques addictives en milieu professionnel (réf. RU1101)

► POUR LES FORMATEURS :

- Former à l'évaluation des risques professionnels et à l'analyse des accidents du travail - Épreuves certificatives nationales (réf. N13304)
- Former à l'évaluation des risques professionnels et à l'analyse des accidents du travail - Épreuves certificatives directes (réf. N13306)
- Épreuve certificative : devenir formateur échafaudages (réf. FF1540)
- Former à la prévention des risques liés à l'amiante sous-section 4 (réf. N@7301)
- Maintenir et actualiser ses compétences de formateur en prévention des risques liés à l'amiante (réf. N@7501)



Les autoformations INRS sur le portail www.eformation-inrs.fr

L'INRS propose en accès libre trois autoformations conçues pour les salariés du régime général désirant acquérir des connaissances de base en santé et sécurité au travail. Les séquences sont composées d'un contenu interactif en ligne : fictions animées, écrans d'information, exercices auto-évaluatifs, témoignages de professionnels.

En cas de réussite à l'évaluation finale, une attestation est téléchargeable par l'apprenant.

La formation « Acquérir les bases en prévention des risques professionnels » (réf. @01001) permet d'acquérir des connaissances de base en santé et sécurité au travail, et elle est adaptée à tout public désireux de développer ses connaissances en la matière.

La formation « Acquérir les notions de base sur les produits chimiques » (réf. C@1501) s'adresse à toute personne souhaitant acquérir des connaissances de base sur les produits chimiques.

La formation « Acquérir les notions de base sur les risques biologiques » (réf. C@2401) s'adresse aux experts comme aux non-initiés. Elle permet à chacun d'acquérir, d'actualiser ou de consolider les notions sur les risques biologiques.

Cette collection doit prochainement s'enrichir de nouvelles autoformations.

Suivez toutes les nouveautés sur notre portail dédié : www.eformation-inrs.fr



Informations pratiques

MODALITÉS D'ORGANISATION

Les informations mentionnées dans le catalogue sont indiquées sous réserve de modification.

Avant toute inscription, il est nécessaire de consulter le site internet de l'INRS www.inrs.fr pour vérifier :

- la disponibilité des sessions,
- les dates,
- les horaires et lieux de la formation.

➔ Pour consulter la page internet de la formation qui vous intéresse :

1. Rendez-vous sur le site internet de l'INRS : www.inrs.fr,
2. Taper le code de la formation dans la barre de recherche.
3. Accéder au programme détaillé.
4. Retrouver les coordonnées de contact pour toute demande d'information complémentaire.

HORAIRES, LIEUX ET INTERVENANTS

La première journée des formations en présentiel commence généralement à 14 h.

Les horaires détaillés de la formation sont précisés au moment de la validation de l'inscription.

Les intervenants ont une expertise dans le champ de la prévention des risques professionnels.

Sauf exception, les formations ont lieu dans les centres de l'INRS :

■ **Centre INRS de Paris**

65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris.

Tél. 01 40 44 30 00

■ **Centre INRS de Lorraine**

rue du Morvan 54519 Vandœuvre-lès-Nancy.

Tél. 03 83 50 20 00



MODALITÉS D'INSCRIPTION

Sur la page internet de la formation :

- Télécharger le bulletin d'inscription.
- Consulter les conditions générales d'inscription.
- S'il y a lieu, télécharger le dossier de candidature (formations de formateurs).

TRAITEMENT DES INSCRIPTIONS

Les demandes d'inscription sont prises en compte au plus tard un mois avant le début de la formation (sauf si une date limite d'inscription est renseignée), dans la limite des places disponibles :

- dès réception du bulletin d'inscription dûment renseigné par e-mail (l'adresse mail est indiquée sur la page internet de la formation) ou par courrier,

Et, s'il y a lieu :

- fournir le dossier de candidature (pour certaines formations, une date limite d'inscription est précisée dans le dossier de candidature) et respecter les conditions précisées dans les prérequis (avec les pièces justificatives fournies).



À noter : si votre projet de formation s'inscrit dans le plan de développement de compétences de votre entreprise, il doit être suivi de préférence pendant le temps de travail. Veuillez vous rapprocher de votre employeur pour organiser au mieux ce temps de formation.

Sommaire

Formations pour les préventeurs

FONDAMENTAUX DE LA PRÉVENTION

Acquérir des bases en prévention des risques professionnels (autoformation en ligne)		@01001	15
Membres de CSE : se former à la santé sécurité et conditions de travail (SSCT)	NOUVEAU	CC2302	16

ORGANISATION ET MANAGEMENT DE LA PRÉVENTION

Anticiper les effets du vieillissement en milieu professionnel	NOUVEAU	JA2230	17
Médecins du travail : anticiper les effets du vieillissement en milieu professionnel	DPC	BB2230	18
Accompagner les mutations du travail et des organisations du point de vue de la santé et de la sécurité au travail		JJ1234	19

DÉMARCHES, MÉTHODES, OUTILS

Accompagner la mise en œuvre d'un programme de protection respiratoire en entreprise pour la santé et la sécurité au travail	NOUVEAU	JA1511	20
Analyser les accidents et incidents par la méthode de l'arbre des causes		JA0130	21

RISQUES SPÉCIFIQUES

Agents chimiques et biologiques

Évaluer le risque chimique et organiser le suivi médical des salariés	DPC	B@1501	22
Mettre en place une surveillance biologique de l'exposition aux agents chimiques	DPC	BI1530	23
Acquérir les notions de base sur les produits chimiques (autoformation en ligne)		C@1501	24
Évaluer les risques liés aux agents chimiques		C@1502	25
Évaluer et prévenir les risques liés aux agents chimiques		C@1503	26
Maîtriser les apports de la détection en temps réel pour la prévention des risques chimiques		CA1502	27
Prévenir les risques liés aux agents chimiques		CC1503	28
Établir une stratégie, réaliser et interpréter une campagne de prélèvements d'atmosphère		CA1532	29
Évaluer l'efficacité des systèmes de ventilation et participer à leur conception		CC1502	30
Acquérir les notions de base sur les risques biologiques (autoformation en ligne)	NOUVEAU	C@2401	31
Évaluer et prévenir les risques biologiques en entreprise	DPC	JJ1430	32
Mesurer la concentration en fibres d'amiante sur les lieux de travail		CJ0701	33
Caractériser et prévenir les risques liés aux nanomatériaux (nanomatériaux manufacturés et particules ultrafines)		JA1030	34

RISQUES SPÉCIFIQUES (suite)

Risques pour la reproduction

Évaluer et prévenir les risques pour la reproduction	DPC	BB1540	35
--	-----	--------	----

Risques machines

Identifier les étapes clés d'une démarche de prévention des risques liés aux machines		JJ1606	36
---	--	--------	----

Agents physiques

Participer à l'évaluation et à la prévention des risques liés aux champs électromagnétiques	DPC	B@0532	37
---	-----	--------	----

Médecin du travail et radioprotection	NOUVEAU	BB1331	38
---------------------------------------	---------	--------	----

Idest et radioprotection	NOUVEAU	JJ1330	39
--------------------------	---------	--------	----

Prévenir les risques liés à l'exposition au radon		JA1510	40
---	--	--------	----

Professionnels de santé : suivi des travailleurs exposés au radon	NOUVEAU	BI1501	41
---	---------	--------	----

Évaluer et prévenir les nuisances sonores en milieu industriel		J@0508	42
--	--	--------	----

Évaluer et améliorer l'environnement sonore dans les open spaces		J@0540	43
--	--	--------	----

Évaluer et prévenir les risques liés aux champs électromagnétiques		JJ0530	44
--	--	--------	----

Évaluer et améliorer l'éclairage des lieux de travail		JJ0531	45
---	--	--------	----

Évaluer et prévenir les risques liés aux rayonnements optiques artificiels		CA0570	46
--	--	--------	----

Accompagner les entreprises dans la démarche de prévention des risques liés aux vibrations	NOUVEAU	JA0502	47
--	---------	--------	----

Évaluer et prévenir les risques liés aux ambiances thermiques		JA0501	48
---	--	--------	----

Troubles musculosquelettiques

Conduire une démarche de prévention des troubles musculosquelettiques	DPC	BI2131	49
---	-----	--------	----

Facteurs psychosociaux et organisationnels

Maîtriser la technique de repérage précoce et d'intervention brève pour la prévention des pratiques addictives en milieu professionnel	DPC	BI1131	50
--	-----	--------	----

Participer à la prévention des risques liés aux pratiques addictives en milieu professionnel	DPC	BI1132	51
--	-----	--------	----

Prévenir les risques liés aux pratiques addictives en milieu professionnel		RU1101	52
--	--	--------	----

SECTEURS SPÉCIFIQUES

Évaluer et prévenir les risques biologiques, chimiques et radioactifs rencontrés en laboratoire de recherche en biologie		JJ2431	53
--	--	--------	----

Évaluer et prévenir les risques lors d'une intervention en espace confiné ou clos		JA2032	54
---	--	--------	----

Sommaire

Formations de formateurs

FORMATION DE FORMATEURS DE FORMATEURS				
Sauvetage secourisme du travail				
Devenir formateur de formateurs SST		N02600	56	
Maintenir et actualiser ses compétences de formateur de formateurs SST		N02801	57	
Prévention des risques liés à l'activité physique - Tous secteurs d'activité				
Devenir formateur de formateurs d'acteurs Prap, IBC		N06610	58	
Maintenir et actualiser ses compétences de formateur de formateurs d'acteurs Prap, IBC		N05802	59	
Prévention des risques liés à l'activité physique - Secteur sanitaire et médico-social				
Devenir formateur de formateurs d'acteurs Prap 2S et de formateurs d'acteurs prévention ASD	NOUVEAU 	N05600	60	
Maintenir et actualiser ses compétences de formateur de formateurs d'acteurs Prap 2S et de formateurs d'acteurs prévention ASD	NOUVEAU 	N05805	61	
FORMATION DE FORMATEURS				
Évaluation des risques professionnels et analyse des accidents du travail				
Former à l'évaluation des risques professionnels et à l'analyse des accidents du travail	NOUVEAU 	N13305	62	
Former à l'évaluation des risques professionnels et à l'analyse des accidents du travail - Épreuves certificatives nationales	NOUVEAU 	N13304	63	
Former à l'évaluation des risques professionnels et à l'analyse des accidents du travail - Épreuves certificatives directes	NOUVEAU 	N13306	64	
Échafaudages				
Épreuves certificatives : Devenir formateur échafaudages		FF1540	65	
Prévention des risques liés aux agents chimiques				
Devenir formateur en prévention des risques chimiques		FF1530	66	
Épreuves certificatives : Devenir formateur en prévention des risques chimiques		FF1532	67	
Former à la prévention des risques liés à l'amiante sous-section 4		N@7301	68	
Journée de regroupement de formateur en prévention des risques liés à l'amiante		N@7501	69	
Former à la prévention des risques liés à l'amiante sous-section 3		N07300	70	
Former à la prévention des risques liés à l'amiante sous-section 3 - Rattrapage		N07302	71	
Former à la prévention des risques liés à l'amiante sous-section 4 - Rattrapage		N07303	72	
Former à la prévention des risques liés à l'amiante sous-section 4 - Épreuves certificatives directes		N07304	73	

FORMATION DE FORMATEURS (suite)

Prévention des risques psychosociaux

Devenir formateur en initiation à la prévention des risques psychosociaux		N12302	74
---	---	---------------	----

Prévention des troubles musculosquelettiques

Devenir formateur de « personne ressource du projet de prévention des TMS » et de « chargé de prévention des TMS »		N11302	75
--	---	---------------	----

Transport routier logistique, sanitaire et médico-social et aide et soin à domicile

Devenir formateur en prévention des risques professionnels pour les dirigeants et les animateurs prévention des secteurs ASD, SMS et TRL		NOUVEAU N18303	76
--	---	------------------------------	----

Sanitaire et médico-social et aide et soin à domicile

Maintenir et actualiser ses compétences de formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et dirigeants des secteurs ASD et SMS		N08305	77
--	---	---------------	----

Transport routier, activités auxiliaires et logistique

Devenir formateur d'acteurs prévention secours dans le secteur du transport routier et logistique		N18301	78
---	---	---------------	----

Eau et assainissement

Devenir formateur Catec		N10300	79
-------------------------	---	---------------	----

Maintenir et actualiser ses compétences de formateur Catec		N10500	80
--	--	---------------	----



Formations 2026

Formations pour les préventeurs

L'INRS propose une offre de formation destinée aux préventeurs en entreprise, aux médecins du travail, aux infirmiers en santé au travail, aux membres du comité social et économique (CSE) ou de la commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT), aux responsables des ressources humaines et aux managers. Différentes modalités de formation coexistent : des stages en face-à-face dans les centres de Paris ou de Lorraine et des formations à distance.



Acquérir des bases en prévention des risques professionnels

@01001



8 heures

Coût pris en charge
par l'INRS

PUBLIC

Toute personne souhaitant acquérir des connaissances de base en santé et sécurité au travail (salarié, indépendant...), tout membre d'une instance représentative du personnel (direction, RH, représentant du personnel, représentant de proximité...) investi sur des enjeux de santé au travail, tout formateur devant valider des compétences de base en prévention pour pouvoir s'inscrire à certaines formations.

PRÉREQUIS

Pour suivre les modules pédagogiques de cette autoformation, l'apprenant doit disposer d'un ordinateur (portable ou desktop) récent équipé d'une carte son et d'un accès à Internet haut débit.

Pour les enseignants de lycées professionnels, elle ne se substitue pas à la formation en présentiel « Enseigner la santé et sécurité au travail » dispensée au niveau régional (en partenariat avec les Carsat/Cramif/CGSS).

OBJECTIFS DE FORMATION

Acquérir des connaissances de base en santé et sécurité au travail.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les principes généraux de prévention.
- Identifier les liens entre travail et santé.
- Identifier les principales méthodes d'analyse des risques professionnels.
- Identifier comment se structure une démarche de prévention.

CONTENU

Le parcours « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » se compose de 4 modules indépendants :

- « S'initier à la prévention des risques professionnels »
- « Comprendre les liens entre travail et santé »
- « Comprendre l'accident de travail »
- « Participer à l'évaluation des risques professionnels »

Des témoignages vidéo de professionnels (dirigeants, ergonomes d'un service de santé au travail, contrôleur de sécurité) viennent illustrer les messages pédagogiques.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les modules d'autoformation sont composés d'un contenu interactif en ligne : fictions animées, écrans d'information, exercices auto-évaluatifs, témoignages de professionnels.

VALIDATION

À la fin de chaque module, un test de validation permet de savoir si le niveau de connaissances attendu est acquis. La réussite à ce test déclenche la validation du module ainsi que son attestation (sous format PDF).

L'attestation de réussite doit mentionner les quatre modules pour valider les prérequis des bases en prévention. Cette attestation doit être téléchargée et sauvegardée en local pour être imprimée (aucun duplicata ne sera délivré).

Autoformation en ligne



distanciel

Dates

Inscription en ligne
toute l'année sur
le portail eformation :
www.eformation-inrs.fr

La durée de chaque module
est estimée à 2 h.

La consultation est libre et
s'effectue en fonction de son
rythme. Hors prérequis où les
quatre modules doivent être
validés, il est possible de suivre
ces modules dans l'ordre de
son choix.

Membres de CSE : se former à la santé sécurité et conditions de travail (SSCT)

NOUVEAU

CC2302



3 jours



994 € nets

PUBLIC

Membres élus au comité social et économique (CSE).

PRÉREQUIS

La présente formation ne se substitue pas à celle dispensée par les organismes agréés dans le cadre des dispositions prévues par la loi. Il est par conséquent préférable d'avoir suivi au préalable une formation réglementaire sur les missions et le fonctionnement du CSE.

OBJECTIFS DE FORMATION

Agir en SSCT en qualité de représentant du personnel au sein du CSE.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les notions essentielles en SSCT pour les membres élus du CSE.
- Participer à l'analyse des risques professionnels et des accidents du travail.
- Proposer des actions de prévention.
- Réaliser des inspections en SSCT.
- Sensibiliser et informer les salariés, contribuer au développement d'une culture de prévention.

CONTENU

- Rappels réglementaires sur les missions et moyens d'action du CSE en matière de SSCT.
- Acteurs et enjeux de la prévention des risques professionnels.
- Démarche d'évaluation des risques professionnels et proposition d'actions de prévention dans le cadre de la participation à l'élaboration du DUERP.
- Méthode d'analyse des accidents du travail.
- L'observation d'une situation de travail, le compte-rendu d'une visite d'inspection.
- Les ressources et outils utiles pour contribuer au développement d'une culture de prévention.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage alterne apport de connaissances, échanges en groupe et cas pratiques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les acquis sont évalués en cours de formation par des exercices et/ou des travaux pratiques.

À l'issue de la formation, une attestation d'assiduité est délivrée à chaque participant.

Formation à Paris



présentiel

Une session organisée au second semestre 2026 - dates communiquées ultérieurement (à consulter sur le site internet de l'INRS).



Anticiper les effets du vieillissement en milieu professionnel

NOUVEAU

JA2230



3 jours



994 € nets

PUBLIC

Préventeurs d'entreprise, de services de prévention et santé au travail, représentants des ressources humaines, agents des Carsat/Cramif/CGSS.

PRÉREQUIS

Aucun.

OBJECTIFS DE FORMATION

Apporter des connaissances théoriques et pratiques aux entreprises pour anticiper les effets du vieillissement en milieu professionnel.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Décrire les particularités fonctionnelles et neurosensorielles relatives au vieillissement des salariés.
- Connaître le cadre juridique et réglementaire.
- Identifier les démarches et outils pour les entreprises.

CONTENU

- Aspects juridiques et réglementaires (dont cadre de la prévention de la désinsertion professionnelle).
- Évolution des capacités fonctionnelles et neurosensorielles. Pénibilité.
- Démarches et outils pratiques pour les préventeurs d'entreprise et les agents des Carsat (prévention primaire, secondaire et tertiaire).
- Retours d'expérience.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats et des exemples d'action menées en entreprise. Un auto-positionnement des acquis en entrée de formation permet à chaque stagiaire d'identifier les compétences déjà acquises et celles nécessitant un travail complémentaire à fournir.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les acquis sont évalués en cours de formation par la réalisation d'exercices et en fin de parcours par la présentation des plans d'actions individuels. À l'issue de la formation, une attestation d'assiduité est délivrée à chaque participant.

Formation à
Vandœuvre-lès-Nancy



présentiel

Dates

Du 30/11/2026
au 03/12/2026



Médecins du travail : anticiper les effets du vieillissement en milieu professionnel

BB2230

DPC



3 jours



994 € nets

PUBLIC

Médecins du travail.

PRÉREQUIS

Aucun.

OBJECTIFS DE FORMATION

Apporter des éléments de conseil aux entreprises pour anticiper les effets du vieillissement en milieu professionnel.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Décrire les contextes socio-économiques et réglementaires ainsi que les particularités fonctionnelles et neurosensorielles, relatifs au vieillissement des salariés.
- Identifier les modalités possibles d'accompagnement des entreprises.

CONTENU

- Aspects économiques, sociologiques et juridiques.
- Évolution des capacités fonctionnelles et neurosensorielles. Pénibilité.
- Démarches et outils :
 - conception des situations de travail,
 - actions vers les entreprises.
- Retours d'expérience.
- Prévention de la désinsertion professionnelle.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats et des exemples d'actions menées en entreprise. Un auto-positionnement des acquis en entrée de formation permet à chaque stagiaire d'identifier les compétences déjà acquises et celles nécessitant un travail complémentaire à fournir.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les acquis sont évalués en cours de formation par la réalisation d'exercices et en fin de parcours par la présentation des plans d'action individuels. À l'issue de la formation, une attestation d'assiduité ainsi qu'une attestation de participation à un programme de développement professionnel continu (DPC) sont délivrées à chaque participant.

Formation à
Vandœuvre-lès-Nancy



présentiel

Dates

Du 17/11/2026
au 19/11/2026



Accompagner les mutations du travail et des organisations du point de vue de la santé et de la sécurité au travail

JJ1234



4 jours



1 325 € nets

PUBLIC

Acteurs des services de prévention et de santé au travail (médecins, infirmiers et intervenants en prévention des risques professionnels), fonctionnels de sécurité et santé au travail.

PRÉREQUIS

Aucun.

OBJECTIFS DE FORMATION

Contribuer aux démarches de transformation des entreprises en intégrant les dimensions santé et sécurité au travail.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comparer les différents modes de management et d'organisation des entreprises.
- Analyser les projets de transformation et leurs effets sur la santé et la sécurité.
- Argumenter l'intérêt des leviers organisationnels et managériaux de la SST pour la conduite de projet.
- Élaborer des stratégies d'intervention pour intégrer la santé et la sécurité au travail dans les projets de transformation.

CONTENU

- Les nouveaux modes de management et d'organisation et leur diffusion.
- Les liens entre nouvelles formes d'organisation du travail et les facteurs de santé et de sécurité.
- Le déploiement des projets de transformation et les conditions de réussite de la conduite du changement.
- Les leviers d'action organisationnels et managériaux récurrents pour la santé et la sécurité au travail (organisation du travail, espace de discussion...).
- Retours d'expérience sur l'accompagnement des entreprises.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation s'appuie sur des exposés de responsable d'étude de l'INRS, des études de cas, des travaux en sous-groupe et des retours d'expériences.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les acquis sont évalués en cours de formation par des exercices et/ou des travaux pratiques.

À l'issue de la formation, une attestation d'assiduité est délivrée à chaque participant.

Formation à
Vandœuvre-lès-Nancy



présentiel

Dates

Du 02/11/2026
au 06/11/2026



Accompagner la mise en œuvre d'un programme de protection respiratoire en entreprise pour la santé et la sécurité au travail

NOUVEAU

JA1511



4 jours



1 325 € nets

PUBLIC

Préventeurs d'entreprise, préventeurs des services de prévention et de santé au travail, préventeurs institutionnels, agents des services de prévention des Carsat/Cramif/CGSS.

PRÉREQUIS

Pour s'inscrire à cette formation, il est nécessaire d'avoir de bonnes connaissances du risque chimique.

OBJECTIFS DE FORMATION

Mettre en œuvre un programme de protection respiratoire pour accompagner la prévention des risques chimiques (particules et gaz) en entreprise, en portant un regard critique.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les grandes étapes et les acteurs du programme de protection respiratoire en entreprise.
- Choisir un type d'appareil de protection respiratoire (APR) sur la base de l'évaluation des risques en priorisant les moyens de protection collective.
- Comprendre l'importance des essais d'ajustement.
- Organiser l'utilisation, l'entretien et la maintenance des APR.

CONTENU

- Rappel de la place de la protection individuelle dans la démarche de prévention.
- Les obligations pour l'employeur et le salarié. Contraintes et effets sur la santé.
- Mise en œuvre du programme de protection respiratoire en entreprise.
- Déclinaison de la démarche du choix d'un APR (différents types d'APR, facteurs de protection, adaptation au poste de travail et à l'opérateur, essais d'ajustement...).
- Construction d'outils permettant l'utilisation, l'entretien et la maintenance des APR conformément aux recommandations du fabricant.
- Suivi des évolutions, revue du programme.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage s'appuie sur des exposés, des études de cas (exemples de situations de travail, rédaction de procédures...), des travaux pratiques (démonstrations de matériel, essais d'ajustement...) et des échanges de pratiques professionnelles.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les acquis sont évalués en cours de formation par des exercices et/ou des travaux pratiques.

À l'issue de la formation, une attestation d'assiduité est délivrée à chaque participant.

Formation à
Vandœuvre-lès-Nancy



présentiel

Dates

Du 02/11/2026
au 06/11/2026



Analyser les accidents et incidents par la méthode de l'arbre des causes

JA0130



4 jours



1 325 € nets

PUBLIC

Agents des services prévention des Carsat/Cramif/CGSS, préventeurs d'entreprise (ingénieurs, techniciens, animateurs), membres d'une instance représentative du personnel (Commission santé sécurité et conditions de travail...), médecins du travail, infirmiers d'entreprise et de services de prévention et de santé au travail.

PRÉREQUIS

Aucun.

OBJECTIFS DE FORMATION

Maîtriser la pratique de la méthode INRS d'analyse d'accident, connue sous l'appellation « méthode de l'arbre des causes ».

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Décrire la pluricausalité de l'accident.
- Réaliser une analyse par la méthode de l'arbre des causes.
- Informer sur la mise en place de la démarche en entreprise.

CONTENU

- Réflexion sur la pratique actuelle des stagiaires en matière d'analyse des accidents et sur l'exploitation faite des résultats de ces analyses dans le cadre de la démarche préventive développée dans leur entreprise.
- Entraînement à l'application de la méthode et des principes d'exploitation d'une analyse d'accident :
 - recueil des informations,
 - élaboration de l'arbre des causes,
 - formulation et choix des mesures à prendre,
 - mise en évidence et formulation des facteurs potentiels d'accidents, en vue de la détection précoce des risques.
- Définir les conditions de réussite de la méthode.
- Réflexion sur les possibilités offertes par cette méthode d'analyse pour :
 - une application de la méthode aux accidents liés aux risques psychosociaux,
 - une application de la méthode aux événements non souhaités, incidents, presque accidents.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage alterne apports de connaissances, échanges en groupe et travaux en sous-groupes sur la base de cas.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les acquis sont évalués en cours de formation par des exercices et/ou des travaux pratiques.

À l'issue de la formation, une attestation d'assiduité est délivrée à chaque participant.

Formation à
Vandœuvre-lès-Nancy



présentiel

Dates

2 sessions au choix :

• du 20/04/2026
au 24/04/2026

ou

• du 30/11/2026
au 04/12/2026



Évaluer le risque chimique et organiser le suivi médical des salariés

B@1501

DPC



28 heures



475 € nets

PUBLIC

Médecins du travail.

PRÉREQUIS

Aucun.

OBJECTIFS DE FORMATION

- Assurer le suivi médical de salariés exposés aux agents chimiques.
- Conseiller les employeurs au sujet du risque chimique en entreprise.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Détecter et évaluer les risques liés aux agents chimiques au poste de travail.
- Participer à la mise en œuvre des moyens de prévention et en apprécier la validité et l'efficacité en entreprise.

CONTENU

- Données relatives aux produits chimiques.
- Réglementation en matière de risque chimique. Surveillance des atmosphères de travail.
- Évaluation et prévention des risques liés aux agents chimiques. Rôle du médecin du travail.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage se déroule en deux séquences distinctes : une partie à distance (estimée à 2 jours) et une autre en face-à-face (2 jours).

La première séquence (2 jours répartis sur 4 semaines) s'effectue à distance. Les contenus de la formation sont accessibles en ligne sur la plateforme de formation de l'INRS.

Le stagiaire doit disposer d'un ordinateur équipé d'une webcam/micro, d'un accès à Internet et des droits pour installer le logiciel Seirich pour pouvoir suivre la partie de la formation à distance.

Le stagiaire reçoit des identifiants lui permettant de se connecter à son espace personnel. Il est inscrit dans un groupe d'apprentissage accompagné par un tuteur (8 stagiaires maximum par groupe). Professionnel de la prévention, le tuteur assure l'animation du groupe ainsi qu'un suivi pédagogique personnalisé pour chaque stagiaire. Des travaux pratiques à rédiger et à envoyer au tuteur constituent le support d'évaluation de cette séquence à distance.

Le parcours à distance est composé de trois réunions à distance. La première, proposée au cours de la première semaine de la formation, a pour objectif de présenter la formation et d'échanger entre membres du groupe ; la seconde permet la réalisation de travaux personnels et collectifs et de faire des apports complémentaires ; la troisième permet de faire le bilan de la séquence à distance. La participation à ces réunions est obligatoire.

La seconde séquence (2 jours en présentiel) est centrée sur des cas cliniques de salariés exposés aux agents chimiques.

En fonction de la demande, la partie à distance pourra être dispensée en présentiel.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les acquis sont évalués en cours de formation par des exercices et/ou des travaux pratiques.

À l'issue de la formation, une attestation d'assiduité ainsi qu'une attestation de participation à un programme de développement professionnel continu (DPC) sont délivrées à chaque participant.

Formation mixte à Paris



distanciel



présentiel

Dates

Session du 31/08/2026
au 06/11/2026

Date limite d'inscription :
03/07/2026

Classes virtuelles :

- de démarrage :
le 01/09/2026
(de 14 h à 15 h 30),
- de mi-parcours :
le 07/09/2026
(de 14 h à 17 h),
- de fin de parcours :
le 24/09/2026
(de 14 h à 15 h),
et

En présentiel du 05/11/2026
au 06/11/2026

Mettre en place une surveillance biologique de l'exposition aux agents chimiques

BI1530

DPC



2,5 jours



828 € nets

PUBLIC

Médecins du travail et infirmiers en service de prévention et de santé au travail.

PRÉREQUIS

Il est conseillé d'avoir une expérience en évaluation des risques chimiques (repérage, analyse des conditions d'exposition et hiérarchisation des risques chimiques) car il s'agit d'une étape préalable incontournable avant la mise en place d'une surveillance biométrie. Elle n'est pas abordée dans cette formation.

Pour les médecins du travail, le stage réf. B@1501 « Évaluer le risque chimique et organiser le suivi médical des salariés » permet d'acquérir ce prérequis.

Pour les infirmiers, la formation en ligne réf. C@1502 « Évaluer les risques liés aux agents chimiques » permet d'acquérir ce prérequis.

OBJECTIFS DE FORMATION

Mettre en place une surveillance biologique de l'exposition aux agents chimiques.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier la réglementation applicable à la surveillance biologique.
- Proposer une surveillance biologique adaptée à l'exposition aux produits chimiques.
- Interpréter les résultats de façon pertinente.

CONTENU

- Réglementation applicable à la surveillance biologique.
- Avantages et limites d'une surveillance biologique. Choix d'un indicateur biologique d'exposition (IBE). Prélèvement et transport des échantillons biologiques. Choix du laboratoire d'analyse.
- Valeurs biologiques d'interprétation (VBI).
- Rôle du médecin du travail dans la mise en place d'une surveillance biologique.
- **La formation n'aborde pas** : l'évaluation des risques chimiques, la surveillance des effets des produits chimiques et les biomarqueurs de susceptibilité.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage s'appuie sur des apports de connaissances et la démonstration de bases de données.

Des études de cas permettront aux participants de s'initier à la mise en œuvre d'une surveillance biologique.

Des témoignages d'experts en surveillance biologique, complétés d'une table ronde, favoriseront les échanges de pratiques professionnelles. À ce titre, il est demandé aux stagiaires de préparer des situations rencontrées en entreprise (demandes d'employeurs ou de salariés, déploiement d'une bio métrie, interprétation d'un rapport...). S'ils le souhaitent, les stagiaires peuvent apporter un rapport afin d'avoir une aide à l'interprétation des résultats.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les acquis sont évalués en cours de formation par des études de cas.

À l'issue de la formation, une attestation d'assiduité est délivrée à chaque participant ainsi qu'une attestation de participation à un programme de développement professionnel continu (DPC) pour les médecins du travail.

Formation à Paris



présentiel

Dates

Du 01/12/2026
au 03/12/2026



Acquérir les notions de base sur les produits chimiques

C@1501


4 heures



Coût pris en charge par l'INRS

PUBLIC

Toute personne souhaitant acquérir des connaissances de base sur les produits chimiques.

PRÉREQUIS

Aucun.

OBJECTIFS DE FORMATION

Acquérir les notions de base sur les produits chimiques.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les enjeux réglementaires, techniques, humains et économiques.
- Identifier les dangers d'un produit (caractéristiques physicochimiques et toxicologiques).
- Lire et utiliser une étiquette et une fiche de données de sécurité.

CONTENU

- Enjeux des risques chimiques.
- Propriétés physicochimiques des produits chimiques.
- Propriétés toxicologiques des produits chimiques.
- Étiquette et fiche de données de sécurité (FDS).
- Réglementation en matière de risques chimiques.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La consultation est libre et s'effectue en fonction de son rythme. Chaque module est composé d'un contenu interactif en ligne : écrans d'information, fictions animées, exercices auto-évaluatifs.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Un questionnaire en ligne permet de s'auto-évaluer. La réussite au test par questionnaire déclenche la validation de la formation et permet d'accéder à une attestation de réussite.

Cette attestation doit être téléchargée et sauvegardée en local pour être imprimée (aucun duplicata ne sera délivré) sous 30 jours après la validation du parcours.

Autoformation en ligne



distanciel

Dates

Inscription en ligne toute l'année sur le portail eformation : www.eformation-inrs.fr



Évaluer les risques liés aux agents chimiques

C@1502



28 heures



290 € nets

PUBLIC

Ingénieurs, techniciens, fonctionnels en sécurité et santé au travail, autres préventeurs d'entreprise.

PRÉREQUIS

Pour s'inscrire à cette formation en ligne, il est nécessaire :

- d'avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne réf. C@1501 « Acquérir les notions de base sur les produits chimiques »,
- de produire un justificatif attestant de la capacité à utiliser le logiciel Seirich.

Pour s'inscrire à cette formation en ligne et fournir les prérequis, renseigner le questionnaire sur www.inrs.fr (renseigner le code du stage).

Pour suivre cette formation, le stagiaire doit disposer d'un ordinateur équipé d'une webcam/micro, d'un accès à Internet et d'une imprimante.

OBJECTIFS DE FORMATION

Conduire une démarche d'évaluation des risques chimiques en entreprise.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Détecter les risques liés aux agents chimiques.
- Évaluer et hiérarchiser les risques liés aux agents chimiques.
- Intégrer la surveillance d'atmosphère dans la démarche d'évaluation du risque chimique.

CONTENU

- Enjeux de l'évaluation des risques chimiques.
- Analyse d'une activité de travail au regard du risque chimique.
- Évaluation du risque chimique : cotation des dangers, hiérarchisation et évaluation des risques chimiques, notamment avec le logiciel Seirich.
- Surveillance des atmosphères de travail.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les contenus de la formation sont accessibles en ligne sur la plateforme de formation de l'INRS. Un planning de déroulement de la formation est présenté en début de formation.

Le stagiaire reçoit des identifiants lui permettant de se connecter à son espace personnel. Il est inscrit dans un groupe d'apprentissage accompagné par un tuteur (12 stagiaires maximum par groupe). Professionnel de la prévention, le tuteur assure l'animation du groupe ainsi qu'un suivi pédagogique personnalisé pour chaque stagiaire.

Des travaux pratiques à rédiger et à envoyer au tuteur aux temps définis constituent le support d'évaluation de la formation.

Le parcours est composé de trois réunions à distance. La première, proposée au cours de la première semaine de la formation, a pour objectif de présenter la formation et d'échanger entre membres du groupe ; la seconde permet de présenter les travaux personnels et de faire des apports complémentaires ; la troisième permet de faire le bilan de la formation.

La participation à ces réunions est obligatoire.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les acquis sont évalués en cours de formation par des exercices et/ou des travaux pratiques.

À l'issue de la formation, une attestation d'assiduité est délivrée à chaque participant.

Formation accompagnée à distance



distanciel

Dates

2 sessions au choix :

• Session du 09/03/2026 au 17/04/2026

Date limite d'inscription : 06/01/2026

Réunions :

- de démarrage : le 10/03/2026 (de 14 h à 15 h),

- de mi-parcours : le 24/03/2026 ou 26/03/2026 (de 14 h à 15 h),

- de fin de parcours : le 16/04/2026 (de 14 h à 15 h), ou

• Session du 07/09/2026 au 16/10/2026

Date limite d'inscription : 03/07/2026

Réunions :

- de démarrage : le 08/09/2026 (de 14 h à 15 h),

- de mi-parcours : le 22/09/2026 ou 24/09/2026 (de 14 h à 15 h),

- de fin de parcours : le 15/10/2026 (de 14 h à 15 h)

Évaluer et prévenir les risques liés aux agents chimiques

C@1503



46 heures



953 € nets

PUBLIC

Ingénieurs, techniciens, fonctionnels en sécurité et santé au travail, autres préventeurs d'entreprise.

PRÉREQUIS

Le stagiaire doit disposer d'un ordinateur équipé d'une webcam/micro, d'un accès à Internet et des droits pour installer le logiciel Seirich pour la partie de la formation à distance.

OBJECTIFS DE FORMATION

Conduire la démarche d'évaluation et de prévention des risques chimiques.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier le cadre réglementaire de la prévention des risques chimiques.
- Lire et utiliser les sources d'information sur les produits chimiques.
- Détecter, évaluer et hiérarchiser les risques liés aux agents chimiques.
- Construire un plan d'actions de prévention du risque chimique.

CONTENU

- Enjeux de la démarche de prévention des risques chimiques.
- Propriétés physicochimiques et toxicologiques des produits chimiques. Étiquette et fiche de données de sécurité (FDS).
- Réglementation en matière de risques chimiques.
- Analyse d'une activité de travail et évaluation du risque chimique. Surveillance des atmosphères de travail.
- Choix des mesures préventives et élaboration d'un plan d'actions.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage se déroule en deux séquences distinctes : une partie à distance (estimée à 2,5 jours) et une autre en face-à-face (d'une durée de 2 jours). La première séquence (2,5 jours répartis sur 6 semaines) s'effectue à distance. Un planning du déroulement cette séquence est présenté en début de formation. Les contenus de la formation sont accessibles en ligne sur la plateforme de formation de l'INRS.

Le stagiaire reçoit des identifiants lui permettant de se connecter à son espace personnel. Il est inscrit dans un groupe d'apprentissage accompagné par un tuteur (12 stagiaires maximum par groupe). Professionnel de la prévention, le tuteur assure l'animation du groupe ainsi qu'un suivi pédagogique personnalisé pour chaque stagiaire. Des travaux pratiques à rédiger et à envoyer au tuteur aux temps définis constituent le support d'évaluation de cette séquence à distance. La seconde séquence (2 jours en présentiel) est centrée sur la démarche de prévention et sa mise en œuvre notamment à travers des retours d'expérience d'entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les acquis sont évalués en cours de formation par des exercices et/ou des travaux pratiques. À l'issue de la formation, une attestation d'assiduité est délivrée à chaque participant.

Formation mixte à Paris



distanciel



présentiel

Dates

2 sessions au choix :

• Session du 09/03/2026
au 21/05/2026

Date limite d'inscription :
06/01/2026

Réunions :

- de démarrage :
le 10/03/2026
(de 14 h à 15 h),

- de mi-parcours :
le 24/03/2026 ou 26/03/2026
(de 14 h à 15 h),

- de fin de parcours à distance :
le 16/04/2024 (de 14 h à 15 h),
et

Séquence en présentiel du
19/05/2025 au 21/05/2026

Ou

• Session du 07/09/2026 au
19/11/2026

Date limite d'inscription :
03/07/2026

Réunions :

- de démarrage :
le 08/09/2026
(de 14 h à 15 h),

- de mi-parcours :
le 22/09/2026 ou 24/09/2026
(de 14 h à 15 h),

- de fin de parcours à distance :
le 15/10/2026 (de 14 h à 15 h)
et

Séquence en présentiel du
17/11/2026 au 19/11/2026

Maîtriser les apports de la détection en temps réel pour la prévention des risques chimiques

CA1502



4 jours



1 325 € nets

PUBLIC

Ingénieurs, techniciens, fonctionnels en sécurité et santé au travail, hygiénistes industriels, agents des services prévention des Carsat/Cramif /CGSS.

PRÉREQUIS

Pour s'inscrire à cette formation, il est nécessaire d'avoir de bonnes connaissances du risque chimique.

OBJECTIFS DE FORMATION

Déterminer les conditions d'utilisation de la détection en temps réel pour accompagner à la prévention des risques chimiques.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Repérer les domaines d'utilisation et les limites de la détection en temps réel.
- Identifier les types de détecteurs adaptés à la situation de travail à analyser et définir son cahier des charges.
- Exploiter les résultats issus d'une campagne pour la prévention des risques chimiques.

CONTENU

- Définitions et principes de la détection en temps réel : champs d'utilisation, terminologie, avantages et limites des différentes approches.
- Détection en temps réel des aérosols et des gaz/vapeurs : principes de fonctionnement et types d'appareils.
- Détection portable de gaz et vapeurs pour la sécurité des opérateurs.
- Étude de situations à l'aide de détecteurs en temps réel (intérêt et place en hygiène industrielle, exploitation et interprétation des résultats).
- Élaboration du cahier des charges d'un détecteur en fonction de ses besoins.
- Illustrations et retours d'expérience de l'utilisation des technologies Captiv pour la prévention des risques chimiques.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage s'appuie sur des exposés, des études de cas, des travaux pratiques et des échanges de pratiques professionnelles.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les acquis sont évalués en cours de formation par des exercices et/ou des travaux pratiques.

À l'issue de la formation, une attestation d'assiduité est délivrée à chaque participant.

Formation à
Vandœuvre-lès-Nancy



présentiel

Dates

Du 23/11/2026
au 27/11/2026



Prévenir les risques liés aux agents chimiques

CC1503


2 jours



663 € nets

PUBLIC

Ingénieurs, techniciens, fonctionnels en sécurité et santé au travail, autres préventeurs d'entreprise.

PRÉREQUIS

Pour s'inscrire à cette formation, il est nécessaire d'avoir suivi avec succès la formation en ligne réf. C@1502 « Évaluer les risques liés aux agents chimiques ».

OBJECTIFS DE FORMATION

Conduire la démarche de prévention des risques chimiques.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Choisir des mesures préventives.
- Construire un plan d'action de prévention du risque chimique.

CONTENU

- Choix des mesures préventives :
 - substitution des produits chimiques,
 - ventilation,
 - équipements de protection individuelle.
- Élaboration d'un plan d'action.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage s'appuie sur des exposés, des exercices, une étude de cas et des retours d'expérience d'entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les acquis sont évalués en cours de formation par des exercices et/ou des travaux pratiques.

À l'issue de la formation, une attestation d'assiduité est délivrée à chaque participant.

Formation à Paris



présentiel

Dates

2 sessions au choix :

• du 19/05/2026
au 21/05/2026

ou

• du 17/11/2026
au 19/11/2026



Établir une stratégie, réaliser et interpréter une campagne de prélèvements d'atmosphère

CA1532



35 heures



1 656 € nets

PUBLIC

Ingénieurs, techniciens, fonctionnels de sécurité et santé au travail, hygiénistes industriels, agents des services prévention des Carsat/Cramif/CGSS ayant une pratique des prélèvements d'atmosphère.

PRÉREQUIS

- Avoir suivi avec succès la formation en ligne réf. C@1501 « Acquérir les notions de base sur les produits chimiques ».
- Avoir une expérience en évaluation du risque chimique.
- Pour attester de cette expérience, nous vous invitons soit :
 - Choix 1 : suivre avec succès la formation en ligne réf. C@1502 « Évaluer les risques liés aux agents chimiques ».
 - Choix 2 : Valider avec succès le test d'équivalence de la formation en ligne C@1502 au moyen du questionnaire accessible sur www.inrs.fr (renseigner le code du stage).

Les attestations de suivi seront jointes à la demande d'inscription.

OBJECTIFS DE FORMATION

Mener une campagne de prélèvements d'atmosphère adaptée aux objectifs attendus, en respectant les bonnes pratiques.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les étapes d'une campagne de prélèvement
- Élaborer la stratégie de prélèvement, adaptée aux objectifs attendus.
- Réaliser la campagne de prélèvement, en respectant les bonnes pratiques.
- Exploiter et interpréter les résultats issus de la campagne.

CONTENU

- Stratégie de prélèvement.
- Prise en compte des polyexpositions dans l'élaboration de la stratégie et dans l'interprétation des résultats.
- Bonnes pratiques de mise en place et de réalisation d'une campagne de prélèvement : préparation des dispositifs, déploiement en entreprise, vérification des débits, équipement des travailleurs, suivi de l'activité.
- Diagnostic réglementaire.
- Exploitation des résultats : statistiques appliquées aux mesures d'exposition professionnelle.
- Bases de données et outils dédiés.
- Études de cas : élaboration d'une stratégie de prélèvement, déroulement des étapes de l'évaluation de l'exposition à des agents chimiques, exploitation des résultats et restitution.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation s'appuie sur des exposés, des échanges de pratique professionnelle, des travaux de groupes à partir de cas concrets et d'une visite de laboratoire.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les acquis sont évalués en cours de formation par des exercices, travaux pratiques et quiz.

À l'issue de la formation, une attestation d'assiduité est délivrée à chaque participant.

Formation mixte à
Vandœuvre-lès-Nancy



distanciel



présentiel

Dates

Session du 28/09/2026
au 27/11/2026

Date limite d'inscription :
03/07/2026

Classes virtuelles

- de démarrage :
le 29/09/2026
(de 14 h à 15 h),

- de fin de parcours à distance :
le 16/11/2026 (de 14 h à 15 h),
et

Séquence en présentiel
du 25/11/2026
au 27/11/2026

Évaluer l'efficacité des systèmes de ventilation et participer à leur conception

CC1502


4 jours



1 325 € nets

PUBLIC

Ingénieurs, techniciens, fonctionnels en sécurité et santé au travail, intervenants en prévention des risques professionnels.

PRÉREQUIS

Aucun.

OBJECTIFS DE FORMATION

Participer à la mise en place d'une installation de ventilation et au maintien de son efficacité.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Évaluer l'efficacité d'installations de ventilation déjà en place.
- Participer à la conception et à la mise en œuvre de systèmes de captage adaptés.
- Participer à l'amélioration d'installations existantes.

CONTENU

- Généralités sur les techniques de ventilation.
- Dispositifs de captage et réseaux de transport des polluants. Aperçu sur les techniques d'assainissement et sur les ventilateurs. Contrôle et entretien des installations.
- Prise en compte du bruit et des risques incendie et explosion. Réglementation applicable.
- Démarche d'analyse des postes de travail.
- Démarche de prévention : exemples de réalisations en entreprise, rédaction de cahier des charges, démarche d'intervention.
- Les cas concrets illustratifs sont tirés de l'expérience des intervenants (en priorité le secteur industriel).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation s'appuie sur des exposés, la présentation de matériel de mesures, des études de cas, des travaux pratiques et du partage d'expérience des intervenants

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les acquis sont évalués en cours de formation par des exercices et/ou des travaux pratiques.

À l'issue de la formation, une attestation d'assiduité est délivrée à chaque participant.

Formation à
Vandœuvre-lès-Nancy



présentiel

Dates

Du 08/06/2026
au 12/06/2026



Acquérir les notions de base sur les risques biologiques

NOUVEAU

C@2401



2 heures



Coût pris en charge par l'INRS

PUBLIC

Toute personne souhaitant acquérir des connaissances de base sur les risques biologiques.

PRÉREQUIS

Aucun.

OBJECTIFS DE FORMATION

Acquérir les notions de base pour l'évaluation et la prévention des risques biologiques en milieu professionnel.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Décrire les agents biologiques et leur localisation en entreprise.
- Identifier les effets sur la santé et les sources réglementaires.
- Décrire les étapes de la chaîne de transmission.
- Identifier les mesures de prévention.

CONTENU

- Les différentes catégories d'agents biologiques et les conditions nécessaires à leur développement et à leur dispersion, l'utilisation délibérée en milieu professionnel et l'exposition potentielle.
- Les enjeux en milieu professionnel (les risques biologiques et la réglementation) : les effets sur la santé, la définition et le classement réglementaire des agents biologiques, les sources réglementaires.
- L'évaluation des risques biologiques en milieu professionnel à l'aide de la chaîne de transmission.
- La démarche de prévention : les mesures de prévention selon les étapes de la chaîne de transmission.
- Quatre courts modules optionnels dédiés aux professionnels de santé au travail complètent cette autoformation. Ils abordent :
 - le suivi individuel en santé au travail,
 - l'essentiel sur la vaccination en milieu professionnel,
 - les dispositions particulières relatives aux femmes enceintes,
 - les conduites à tenir lors d'une exposition accidentelle à un agent biologique pathogène (base de données Eficatt).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Chaque partie est composée d'un contenu interactif en ligne : écrans d'information, animations, bases de données Baobab et Eficatt, cas pratiques, exercices auto-évaluatifs.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Un questionnaire en ligne permet de s'autoévaluer. La réussite au test par questionnaire déclenche la validation de la formation et permet d'accéder à une attestation de réussite.

Cette attestation doit être téléchargée et sauvegardée en local pour être imprimée sous 30 jours après la validation du parcours. Aucun duplicata ne sera délivré.

Autoformation en ligne



distanciel

Dates

Inscription en ligne toute l'année sur le portail eformation : www.eformation-inrs.fr

La consultation est libre et s'effectue en fonction de son rythme.



Évaluer et prévenir les risques biologiques en entreprise

JJ1430

DPC



3,5 jours



994 € nets

PUBLIC

Acteurs de service de prévention et de santé au travail (médecins, infirmiers et intervenants en prévention des risques professionnels) et préventeurs d'entreprise.

PRÉREQUIS

Pour s'inscrire à cette formation, il est nécessaire d'avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne réf. C@2401 « Acquérir les notions de base sur les risques biologiques », incluant les modules optionnels dédiés aux professionnels de santé au travail.

L'attestation de réussite devra être jointe à la demande d'inscription.

OBJECTIFS DE FORMATION

Évaluer et prévenir les risques biologiques en entreprise.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les sources de contamination possibles par des agents biologiques.
- Évaluer les risques d'exposition via la chaîne de transmission.
- Proposer des mesures de prévention adaptées.

CONTENU

- Agents biologiques et conditions de développement.
- Effets potentiels sur la santé et rôle des services de prévention santé au travail.
- Démarche d'évaluation : chaîne de transmission, métrologie.
- Mesures de prévention collectives et individuelles.

NB : La formation n'aborde pas les activités en milieu de soin.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage s'appuie sur des apports de connaissances et la démonstration de bases de données.

Des études de cas permettront aux participants de s'approprier la démarche de prévention et les conduites à tenir en cas d'exposition.

Un témoignage d'entreprise favorisera les échanges de pratiques professionnelles.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les acquis sont évalués en cours de formation par des études de cas.

À l'issue de la formation, une attestation d'assiduité est délivrée à chaque participant ainsi qu'une attestation de participation à un programme de développement professionnel continu (DPC) pour les médecins du travail.

Formation mixte à Paris



distanciel



présentiel

Dates

Session du 03/08
au 24/09/2026 :

du 03/08/2026 au 31/08/2026
en distanciel

et

du 21/09/2026 au 24/09/2026
en présentiel

Mesurer la concentration en fibres d'amiante sur les lieux de travail

CJ0701



3 jours



994 € nets

PUBLIC

Responsables techniques et responsables qualité (personnes en charge du processus d'accréditation) des organismes accrédités pour l'établissement de la stratégie d'échantillonnage, la réalisation des prélèvements et l'analyse d'amiante sur les lieux de travail.

PRÉREQUIS

Les organismes doivent être accrédités ou en cours d'accréditation par le Comité français d'accréditation (Cofrac) pour la stratégie d'échantillonnage, la réalisation de prélèvement de fibres d'amiante dans l'air et leur analyse.

OBJECTIFS DE FORMATION

Mesurer la concentration en fibres d'amiante sur les lieux de travail.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Établir une stratégie d'échantillonnage et de prélèvement de fibres d'amiante conformément aux normes en vigueur.
- Analyser les prélèvements de fibres d'amiante conformément aux normes en vigueur.
- Vérifier la validité d'un rapport de résultats de mesurage en fibres d'amiante.

CONTENU

Le stage traite des trois domaines d'accréditation : la stratégie, le prélèvement et l'analyse. Un seul et même parcours est proposé à l'ensemble des stagiaires, y compris les stagiaires issus de laboratoires accrédités uniquement pour l'analyse.

- Rôle des organismes accrédités dans la démarche de prévention du risque amiante.
- Enjeux et évolutions réglementaires.
- Bases de données Scola et Scol@miante.
- Exigences du Cofrac.
- Stratégie d'échantillonnage. Modalités de prélèvements.
- Méthode analytique.
- Résultats et interprétation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

En amont de la formation, les stagiaires devront réaliser une évaluation formative d'une durée estimative de 30 minutes sur la plateforme ELMG/INRS. À ce titre, les stagiaires recevront environ une semaine avant le début du stage un mail avec leurs codes d'accès.

Le stage s'appuie sur des apports de connaissances et sur la démonstration de bases de données.

Des études de cas permettront aux stagiaires d'établir une stratégie d'échantillonnage et de vérifier la validité d'un rapport de mesures.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les acquis sont évalués en cours de formation par des études de cas.

À l'issue de la formation, une attestation d'assiduité est délivrée à chaque participant.

Formation à Paris



présentiel

Dates

Du 23/11/2026
au 26/11/2026



Caractériser et prévenir les risques liés aux nanomatériaux (nanomatériaux manufacturés et particules ultrafines)

JA1030



4 jours



1 325 € nets

PUBLIC

Médecins du travail, intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP), préventeurs d'entreprise concernés par une activité professionnelle en lien avec les nanomatériaux (nanomatériaux manufacturés ou particules ultrafines), agents des services prévention des Carsat/ Cramif/CGSS, préventeurs institutionnels (Dreets, Dreal, MSA...).

PRÉREQUIS

Pour s'inscrire à cette formation, il est nécessaire d'avoir une bonne connaissance du risque chimique.

OBJECTIFS DE FORMATION

Caractériser et prévenir les risques liés aux nanomatériaux manufacturés et aux particules ultrafines dans son contexte professionnel.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Décrire les dangers pour la santé et la sécurité des nanomatériaux.
- Identifier les secteurs industriels concernés et les salariés potentiellement exposés.
- Présenter les outils et protocoles permettant d'estimer les expositions professionnelles.
- Développer une démarche de prévention adaptée en entreprise.
- Intégrer la perception des risques dans la communication de l'entreprise.

CONTENU

- Perception des risques, communication dans l'entreprise.
- Point sur la terminologie, les définitions et la fabrication. Réglementation en vigueur.
- Effets potentiels sur la santé. Études épidémiologiques et en toxicologie. Inflammabilité et explosivité.
- Caractérisation des expositions professionnelles.
- Démarche de prévention : mise en œuvre des moyens de prévention et de protection (mesures techniques et organisationnelles).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage s'appuie sur des exposés de professionnels et d'experts, des retours d'expérience de préventeurs, des démonstrations et des échanges.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les acquis sont évalués en cours de formation par des exercices et/ou des travaux pratiques.

À l'issue de la formation, une attestation d'assiduité est délivrée à chaque participant.

Formation à
Vandœuvre-lès-Nancy



présentiel

Dates

Du 05/10/2026
au 09/10/2026



Évaluer et prévenir les risques pour la reproduction

BB1540

DPC



3 jours



994 € nets

PUBLIC

Médecins du travail.

PRÉREQUIS

Aucun.

OBJECTIFS DE FORMATION

- Informer les salariés et prendre les mesures nécessaires pour les soustraire à certains risques pour la reproduction.
- Conseiller les employeurs en ce qui concerne les facteurs professionnels et les expositions aux risques pour la reproduction en entreprise.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Repérer et évaluer les risques pour la reproduction au poste de travail.
- Participer à la mise en œuvre des moyens de prévention en tenant compte de toutes les spécificités liées à ce risque en entreprise.

CONTENU

- Facteurs professionnels et expositions aux risques (agents chimiques dont les perturbateurs endocriniens, travail de nuit, charge physique, stress, bruit, agents biologiques, rayonnements ionisants, champs électromagnétiques...).
- Effets sur la santé :
 - effets sur la fertilité,
 - effets sur le développement lors d'exposition durant la grossesse,
 - effets sur l'allaitement.
- Démarche de prévention.
- Réglementation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage s'appuie sur des exposés, des partages d'expériences, des sessions de questions-réponses, des études de cas réels et des recherches dans des bases de données.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les acquis sont évalués en cours de formation par des exercices et/ou des travaux pratiques.

À l'issue de la formation, une attestation d'assiduité ainsi qu'une attestation de participation à un programme de développement professionnel continu (DPC) sont délivrées à chaque participant.

Formation à Paris



présentiel

Dates

Du 30/11/2026
au 03/12/2026



Identifier les étapes clés d'une démarche de prévention des risques liés aux machines

JJ1606



2 jours



663 € nets

PUBLIC

Intervenants en prévention des risques professionnels, acteurs des services de prévention et de santé au travail (médecins, infirmiers et intervenants en prévention des risques professionnels) et fonctionnels en sécurité et santé au travail.

PRÉREQUIS

Aucun.

OBJECTIFS DE FORMATION

Contribuer à la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques liés aux machines.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les différentes étapes du cycle de vie d'une machine.
- Décrire l'approche réglementaire applicable aux machines.
- Identifier les étapes clés de la démarche de prévention des risques liés aux machines.

CONTENU

- Définitions.
- Le cycle de vie d'une machine.
- Contexte réglementaire.
- Démarche de prévention.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports de connaissances, travaux en sous-groupes, quiz.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les acquis sont évalués en cours de formation par des exercices et/ou des travaux pratiques.

À l'issue de la formation, une attestation d'assiduité est remise à chaque participant.

Formation à Paris



présentiel

Dates

2 sessions au choix :

• du 27/05/2026
au 29/05/2026

ou

• du 16/11/2026
au 18/11/2026



Participer à l'évaluation et à la prévention des risques liés aux champs électromagnétiques

B@0532

DPC



21 heures



994 € nets

PUBLIC

Médecins du travail.

PRÉREQUIS

Le stagiaire doit disposer d'un ordinateur équipé d'une webcam/micro, d'un accès à Internet pour suivre la partie de la formation à distance.

OBJECTIFS DE FORMATION

Accompagner et conseiller les entreprises et salariés dans une démarche de prévention des risques liés aux champs électromagnétiques.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Décrire les modalités de la mise en place d'une démarche de prévention des risques liés aux champs électromagnétiques.
- Contribuer à la démarche de prévention des risques liés aux champs électromagnétiques en entreprise : prise en charge individuelle des salariés, démarche d'évaluation, préconisations de mesures de prévention à l'entreprise et prévention de la désinsertion professionnelle.

CONTENU

- Généralités sur les champs électromagnétiques.
- Effets avérés sur la santé des différents types de champs électromagnétiques.
- Sources d'exposition aux champs électromagnétiques en milieu professionnel.
- Contexte réglementaire.
- Démarche de prévention du risque en entreprise.
- Cas particulier des femmes enceintes et des salariés porteurs de dispositifs médicaux implantés.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage se déroule en deux séquences distinctes : une partie à distance (estimée à 2 jours) et une autre en face-à-face (1 jour). Pour la séquence à distance, elle comporte une demi-journée de formation en visio. La première séquence (1,5 jours répartis sur 7 semaines) s'effectue à distance. Les contenus de la formation sont accessibles en ligne sur la plateforme de formation de l'INRS. Le stagiaire reçoit des identifiants lui permettant de se connecter à son espace personnel. Le tutorat de la formation est assuré par des intervenants de l'INRS. Des travaux pratiques à rédiger et à renvoyer constituent le support d'évaluation de cette séquence à distance.

Le parcours à distance est composé de quatre rendez-vous à distance. Le premier, proposé au cours de la première semaine de la formation, a pour objectif de lancer la formation et d'échanger entre membres du groupe ; le second permet de présenter la réalisation des travaux personnels, de faire des apports complémentaires au besoin et de proposer un espace de questions-réponses. Le troisième rendez-vous synchrone à distance (visioconférence) permet de compléter les apports théoriques de la formation. La participation à ces réunions est obligatoire.

La seconde séquence (1 jour en présentiel) est consacrée aux échanges de pratiques professionnelles via des études de cas cliniques d'exposition en milieu professionnel.

Le stage s'appuie sur des exposés et des moments d'échanges de pratiques professionnelles.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les acquis sont évalués en cours de formation par des exercices et/ou des travaux pratiques.

À l'issue de la formation, une attestation d'assiduité ainsi qu'une attestation de participation à un programme de développement professionnel continu (DPC) sont délivrées à chaque participant.

Formation mixte à Paris



distanciel



présentiel

Dates

Session du 14/09/2026
au 20/10/2026 :

Classe virtuelle de démarrage
le 14/09/2026 (de 14 h 30
à 15 h 30)

et

Séquence en distanciel
du 15/09 au 02/10/2026

et

Classe virtuelle
le 05/10/2026
(de 14 h 30 à 16 h)

et

Séquence en distanciel
le 06/10/2026
(de 09 h 30 à 11 h)

et

Classe virtuelle
le 09/10/2026
(de 09 h à 12 h)

et

Séquence en présentiel
le 20/10/2026

Médecin du travail et radioprotection

NOUVEAU

BB1331

PUBLIC

Médecins du travail assurant le suivi de travailleurs exposés aux rayonnements ionisants.

Ce stage s'inscrit dans le cadre de l'arrêté du 6 août 2024 relatif à la formation des médecins du travail et des autres professionnels de santé au travail assurant le suivi individuel renforcé d'un travailleur exposé aux rayonnements ionisants et aux conditions de délivrance de l'agrément complémentaire des services de prévention et de santé au travail. Il répond aux exigences de la formation spécifique catégorie 2 « Médecin ».

PRÉREQUIS

Aucun.

OBJECTIFS DE FORMATION

Assurer le suivi de travailleurs exposés aux rayonnements ionisants.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Maîtriser les connaissances de base sur les rayonnements ionisants et leurs effets sur la santé.
- Appliquer la réglementation pour prévenir les risques professionnels liés à l'exposition aux rayonnements ionisants.
- Analyser les résultats de l'évaluation des risques et proposer des moyens de prévention adaptés.
- Mettre en œuvre le suivi en santé au travail et la surveillance dosimétrique individuelle.

CONTENU

Tel que décrit par l'arrêté du 6 août 2024, le stage traitera des points suivants :

- contexte de la prévention des risques liés aux rayonnements ionisants,
- rappels de physique nucléaire,
- base de radiobiologie, d'épidémiologie et de radiopathologie et grandeurs dosimétriques,
- sources d'exposition professionnelle aux rayonnements ionisants avec les risques associés, dans les différents secteurs d'activité,
- dispositif renforcé pour le suivi des travailleurs exposés,
- savoir-être et relations.

Seront notamment abordés l'évaluation des risques liés aux rayonnements ionisants, la réglementation, le suivi de l'état de santé, SISERI, ainsi que l'information et la formation des travailleurs.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés, travaux pratiques, études de cas, jeu de rôle de questions/réponses et échanges avec les participants.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

La formation est suivie d'une évaluation formative.

- Épreuve écrite
 - QCM pour les connaissances techniques et réglementaires.
 - Mise en pratique avec au moins deux questions nécessitant une production écrite.
- Épreuve orale
 - Au moins deux questions ouvertes.
 - Une évaluation de la formation à chaud est réalisée.

À l'issue de la formation, une attestation de formation telle que décrite par l'arrêté est délivrée à chaque participant.



4 jours



1 325 € nets

Formation à Paris



présentiel

Dates

Du 02/03/2026
au 06/03/2026



Idest et radioprotection

NOUVEAU

JJ1330

PUBLIC

Infirmiers de santé au travail participant au suivi de travailleurs exposés aux rayonnements ionisants.

Ce stage s'inscrit dans le cadre de l'arrêté du 6 août 2024 relatif à la formation des médecins du travail et des autres professionnels de santé au travail assurant le suivi individuel renforcé d'un travailleur exposé aux rayonnements ionisants et aux conditions de délivrance de l'agrément complémentaire des services de prévention et de santé au travail. Il répond aux exigences de la formation spécifique catégorie 1 « Infirmier ».

PRÉREQUIS

Aucun.

OBJECTIFS DE FORMATION

Participer au suivi de travailleurs exposés aux rayonnements ionisants.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Maîtriser les connaissances de base sur les rayonnements ionisants et leurs effets sur la santé.
- Appréhender la réglementation pour participer à la prévention des risques professionnels liés à l'exposition aux rayonnements ionisants.
- Participer au suivi en santé au travail et à la surveillance dosimétrique.

CONTENU

Tel que décrit par l'arrêté du 6 août 2024, le stage traitera des points suivants :

- contexte de la prévention des risques liés aux rayonnements ionisants, rappels de physique nucléaire,
- effets sanitaires des rayonnements ionisants et grandeurs dosimétriques,
- dispositif renforcé pour le suivi des travailleurs exposés : suivi individuel renforcé, surveillance dosimétrique individuelle,
- savoir-être et relations.

Seront notamment abordées les sources d'exposition professionnelle, l'évaluation des risques liés aux rayonnements ionisants, l'information et la formation des travailleurs.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés, travaux pratiques, études de cas, jeu de rôle de questions/réponses et échanges avec les participants.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

La formation est suivie d'une évaluation formative.

- Épreuve écrite
 - QCM pour les connaissances techniques et réglementaires.
 - Mise en pratique avec au moins deux questions nécessitant une production écrite.
- Épreuve orale
 - Au moins deux questions ouvertes.
 - Une évaluation de la formation à chaud est réalisée.

À l'issue de la formation, une attestation de formation telle que décrite par l'arrêté est délivrée à chaque participant.



2 jours



663 € nets

Formation à Paris



présentiel

Dates

Du 13/10/2026
au 15/10/2026



Prévenir les risques liés à l'exposition au radon

JA1510



2 jours



663 € nets

PUBLIC

Référents radon des services prévention, agents des services prévention des Carsat/Cramif/CGSS, salariés désignés compétents sur le radon, préventeurs des services de prévention et de santé au travail (intervenant en prévention des risques professionnels...), préventeurs institutionnels (Dreets, MSA...), préventeurs d'entreprise concernés par le radon.

Remarque : ce stage généraliste ne s'adresse pas spécifiquement aux salariés des SPST. Il ne répond pas aux exigences telles que définies par l'arrêté du 6 août 2024 pour le suivi individuel renforcé de travailleurs exposés aux rayonnements ionisants. Les professionnels de santé des services de prévention sont invités à se positionner sur le stage réf. BI1501.

PRÉREQUIS

Aucun.

OBJECTIFS DE FORMATION

Prévenir les risques professionnels liés à l'exposition au radon.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Décrire les effets sur la santé de l'exposition au radon.
- Identifier la réglementation applicable.
- Évaluer le risque et identifier les travailleurs à risque d'exposition. Présenter les outils et techniques de mesurage.
- Développer ou accompagner une démarche de prévention adaptée en entreprise.

CONTENU

- Bases en rayonnements ionisants (types d'émissions, unités de mesures spécifiques...).
- Effets sur la santé. Réglementation. Évaluation du risque.
- Matériel et méthode de mesurage. Moyens de prévention.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage s'appuie sur des exposés de professionnels et d'experts, des retours d'expérience de préventeurs, des démonstrations et des échanges.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les acquis sont évalués en cours de formation par des exercices et/ou des travaux pratiques.

À l'issue de la formation, une attestation d'assiduité est délivrée à chaque participant

Formation à Limoges (87)



présentiel

Dates

Du 23/06/2026
au 25/06/2026



Professionnels de santé : suivi des travailleurs exposés au radon

NOUVEAU

BI1501



1 jour



331 € nets

PUBLIC

Professionnels de santé assurant et participant au suivi de travailleurs exposés aux risques liés au radon.

Ce stage s'inscrit dans le cadre de l'arrêté du 6 août 2024 relatif à la formation des médecins du travail et des autres professionnels de santé au travail assurant le suivi individuel renforcé d'un travailleur exposé aux rayonnements ionisants et aux conditions de délivrance de l'agrément complémentaire des services de prévention et de santé au travail. Il répond aux exigences de la formation spécifique module « exposé au radon ».

PRÉREQUIS

Aucun.

OBJECTIFS DE FORMATION

Assurer le suivi de travailleurs exposés aux risques liés au radon.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Appréhender les caractéristiques et l'origine du radon.
- Décrire les effets sur la santé de l'exposition au radon.
- Identifier la réglementation applicable.
- Participer à l'évaluation du risque pour les travailleurs à risque d'exposition.
- Assurer le suivi en santé au travail et la surveillance dosimétrique individuelle.

CONTENU

Tel que décrit par l'arrêté du 6 août 2024, le stage traitera des points suivants :

- contexte du risque radon,
- risque radon,
- Code du travail : prévention du risque radon.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés, travaux pratiques, études de cas et échanges avec les participants.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

La formation est suivie d'une évaluation formative.

- Épreuve écrite
 - QCM pour les connaissances techniques et réglementaires.
 - Mise en pratique avec au moins une question nécessitant une production écrite.
- Épreuve orale
 - Cas pratique de mise en place du SIR d'un travailleur exposé au radon et au moins une question ouverte.
 - Une évaluation de la formation à chaud est réalisée.

À l'issue de la formation, une attestation de formation telle que décrite par l'arrêté est délivrée à chaque participant.

Formation à Paris



présentiel

Dates

Le 08/10/2026



Évaluer et prévenir les nuisances sonores en milieu industriel

J@0508



31 heures



1 014 € nets

PUBLIC

Acteurs des services de prévention et de santé au travail (médecins, infirmiers et intervenants en prévention des risques professionnels), fonctionnels en sécurité et santé au travail, ingénieurs et techniciens de bureaux d'études et de méthodes, ingénieurs-conseils et contrôleurs de sécurité des services prévention des Carsat / Cramif/CGSS.

PRÉREQUIS

Les participants doivent être en mesure de mener un travail de formation accompagnée à distance en toute autonomie. Ils doivent disposer de compétences pour l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC), des outils bureautiques et d'Internet. Ils doivent disposer d'un ordinateur et d'un accès à Internet.

OBJECTIFS DE FORMATION

Préconiser des solutions de prévention (collectives et individuelles) des nuisances sonores en milieu industriel, participer à leur mise en œuvre et au suivi de leur utilisation.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier et évaluer les risques encourus par les salariés exposés au bruit.
- Sélectionner des moyens de prévention adaptés pour conseiller sur le choix et la mise en place.

CONTENU

- Notions essentielles en acoustique : généralités, définitions, grandeurs physiques et unités.
- Effets sur la santé : éléments d'anatomie et de physiopathologie, effets du bruit.
- Contexte réglementaire.
- Démarche de prévention : méthodologie d'évaluation du risque en entreprise (principes, approches et stratégies).
- Mesures de prévention : protection collective, protection individuelle.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage est divisé en deux parties distinctes.

1. Une première séquence en autonomie à distance, d'une durée estimée à 10 heures réparties sur 6 semaines. Cette phase débute par une classe virtuelle obligatoire lors de laquelle seront présentés les objectifs de la formation ainsi que les modalités pédagogiques. Des ressources pédagogiques en ligne seront mises à disposition tout au long des 6 semaines afin de faciliter l'acquisition des connaissances. Un accompagnement sera proposé sous différentes formes, incluant des entretiens individuels et collectifs.
2. Une seconde séquence en présentiel, d'une durée de trois jours, consacrée à la démarche de prévention des nuisances sonores.

L'accès à cette partie en présentiel est soumis à la validation préalable des trois modules d'évaluation en ligne.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les acquis sont évalués en cours de formation par des exercices et/ou des travaux pratiques.

À l'issue de la formation, une attestation d'assiduité est délivrée à chaque participant.

Formation mixte à
Vandœuvre-lès-Nancy



distanciel



présentiel

Dates

Session du 12/10/2026
au 25/11/2026 :

Date limite d'inscription :
30/09/2026

En distanciel
du 12/10/2026
au 13/11/2026

Classes virtuelles

- de démarrage :
le 12/10/2026
(de 14 h à 16 h),

- de mi-parcours :
le 30/10/2026
(de 14 h à 15 h),

- de fin de parcours :
le 13/11/2026
(de 14 h à 15 h),
et

En présentiel
du 23/11/2026
au 25/11/2026

Évaluer et améliorer l'environnement sonore dans les open spaces

J@0540



31 heures



1 014 € nets

PUBLIC

Acteurs des services de prévention et de santé au travail (médecins, infirmiers et intervenants en prévention des risques professionnels), fonctionnels en sécurité et santé au travail, ingénieurs et techniciens de bureaux d'études et de méthodes, ingénieurs-conseils et contrôleurs de sécurité des services prévention des Carsat/ Cramif/CGSS.

PRÉREQUIS

Les participants doivent être en mesure de mener un travail de formation accompagnée à distance en toute autonomie. Ils doivent disposer de compétences pour l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC), des outils bureautiques et d'Internet. Ils doivent disposer d'un ordinateur et d'un accès à Internet.

OBJECTIFS DE FORMATION

Améliorer l'environnement sonore dans les open spaces.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les spécificités des open spaces en termes de nuisances sonores.
- Évaluer la gêne auditive dans les open spaces.
- Proposer des solutions d'amélioration de l'environnement sonore.

CONTENU

- Spécificités des open spaces : définition, contexte réglementaire, règles générales d'acoustique.
- Méthodologie d'évaluation de la gêne auditive en open space : analyse de l'activité, qualifier un local open space.
- Mesures d'amélioration et de prévention des risques.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage est divisé en deux parties distinctes.

1. Une première séquence en autonomie à distance, d'une durée estimée à 10 heures réparties sur 6 semaines. Cette phase débute par une classe virtuelle obligatoire lors de laquelle seront présentés les objectifs de la formation ainsi que les modalités pédagogiques. Des ressources pédagogiques en ligne seront mises à disposition tout au long des 6 semaines afin de faciliter l'acquisition des connaissances. Un accompagnement sera proposé sous différentes formes, incluant des entretiens individuels et collectifs.

2. Une seconde séquence en présentiel, d'une durée de trois jours, consacrée à la démarche de prévention des nuisances sonores.

L'accès à cette partie en présentiel est soumis à la validation préalable des trois modules d'évaluation en ligne.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les acquis sont évalués en cours de formation par des exercices et/ou des travaux pratiques.

À l'issue de la formation, une attestation d'assiduité est délivrée à chaque participant.

Formation mixte à
Vandœuvre-lès-Nancy



distanciel



présentiel

Dates

Session du 19/10/2026
au 09/12/2026 :

Date limite d'inscription :
30/09/2026

En distanciel
du 19/10/2026
au 27/11/2026

Classes virtuelles

- de démarrage :
le 19/10/2026
(de 14 h à 16 h),

- de mi-parcours :
le 06/11/2026
(de 14 h à 15 h),

- de fin de parcours :
le 27/11/2026
(de 14 h à 15 h),

et

En présentiel
du 07/12/2026
au 09/12/2026

Évaluer et prévenir les risques liés aux champs électromagnétiques

JJ0530



3 jours



994 € nets

PUBLIC

Acteurs des services de prévention et de santé au travail (médecins, infirmiers et intervenants en prévention des risques professionnels), fonctionnels en sécurité et santé au travail.

PRÉREQUIS

Aucun.

OBJECTIFS DE FORMATION

- Contribuer à la mise en place d'une démarche d'évaluation des risques liés aux champs électromagnétiques.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Actualiser ses connaissances sur les champs électromagnétiques.
- Identifier les situations d'exposition aux champs électromagnétiques en milieu professionnel.
- Décrire une démarche de prévention des risques liés aux champs électromagnétiques.
- Proposer des mesures de prévention pour accompagner leur mise en œuvre en entreprise.

CONTENU

- Généralités sur les champs électromagnétiques.
- Effets et risques pour l'homme.
- Contexte réglementaire.
- Démarche de prévention.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés, travaux dirigés et retours d'expérience.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les acquis sont évalués en cours de formation par des exercices et/ou des travaux pratiques.

À l'issue de la formation, une attestation d'assiduité est délivrée à chaque participant.

Formation à
Vandœuvre-lès-Nancy



présentiel

Dates

Du 02/11/2026
au 05/11/2026



Évaluer et améliorer l'éclairage des lieux de travail

JJ0531



3 jours



994 € nets

PUBLIC

Acteurs des services de prévention et de santé au travail (médecins, infirmiers et intervenants en prévention des risques professionnels), fonctionnels en sécurité et santé au travail.

PRÉREQUIS

Aucun.

OBJECTIFS DE FORMATION

Contribuer à l'amélioration de l'ambiance lumineuse des lieux de travail.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- S'approprier les connaissances socles de l'ambiance lumineuse.
- Évaluer l'ambiance lumineuse au poste de travail.
- Proposer des mesures d'amélioration.

CONTENU

- Lumière et éclairage : données physiques, grandeurs et unités.
- Œil et vision.
- Sources de lumière et luminaires. Contexte réglementaire.
- Méthodologie d'évaluation de l'ambiance lumineuse au poste de travail.
- Les mesures d'amélioration de l'ambiance lumineuse : préconisations et retours d'expérience.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés, travaux dirigés et retours d'expérience.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les acquis sont évalués en cours de formation par des exercices et/ou des travaux pratiques.

À l'issue de la formation, une attestation d'assiduité est délivrée à chaque participant.

Formation à
Vandœuvre-lès-Nancy



présentiel

Dates

Du 23/11/2026
au 26/11/2026



Évaluer et prévenir les risques liés aux rayonnements optiques artificiels

CA0570



2,5 jours



828 € nets

PUBLIC

Ingénieurs, techniciens, fonctionnels de sécurité et hygiène industrielle, hygiénistes industriels, agents des services prévention des Carsat/Cramif/CGSS.

PRÉREQUIS

Aucun.

OBJECTIFS DE FORMATION

Détecter les situations professionnelles entraînant des expositions à des rayonnements optiques artificiels (ROA) et participer à la démarche de prévention des risques associés.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les situations professionnelles d'exposition.
- Décrire une démarche de prévention des risques liés à l'exposition aux ROA.
- Proposer des mesures de prévention adaptées.

CONTENU

- La caractérisation des rayonnements optiques artificiels et leurs effets physiologiques sur l'organisme.
- Les activités et situations professionnelles concernées.
- La réglementation - Les valeurs limites d'exposition professionnelle.
- L'évaluation des risques.
- Les solutions de prévention et de protection.
- Le cas particulier des rayonnements optiques artificiels cohérents (les lasers).
- Retours d'expérience.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage s'appuie sur des exposés théoriques, des études de cas et des échanges de pratiques professionnelles.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les acquis sont évalués en cours de formation par des exercices et/ou des travaux pratiques.

À l'issue de la formation, une attestation d'assiduité est délivrée à chaque participant.

Formation à
Vandœuvre-lès-Nancy



présentiel

Dates

Du 16/11/2026
au 18/11/2026



Accompagner les entreprises dans la démarche de prévention des risques liés aux vibrations

NOUVEAU

JA0502



4 jours



1 325 € nets

PUBLIC

Ingénieurs-conseils et contrôleurs de sécurité des services prévention des Carsat/Cramif/CGSS, acteurs des services de prévention et de santé au travail (médecins du travail, infirmiers, intervenants en prévention des risques professionnels), fonctionnaires en sécurité et santé au travail, techniciens de bureaux d'études et méthodes.

PRÉREQUIS

Aucun.

OBJECTIFS DE FORMATION

Conseiller les entreprises sur les mesures de prévention des risques liés aux vibrations.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Appréhender les problématiques de vibrations et de contraintes (postures, efforts) rencontrées par les conducteurs d'engins mobiles et les opérateurs de machines portatives ou guidées manuellement.
- Évaluer les vibrations au poste de travail.
- Dresser un état des lieux des solutions techniques pour réduire les vibrations (sièges, machines portatives antivibratiles, gants...).

CONTENU

- Notions de physique : grandeurs et unités.
- Source du risque en milieu professionnel : situations et postes de travail, engins et machines.
- Effets sur la santé : physiopathologie de la colonne lombaire et du membre supérieur (lombalgie, syndrome de Raynaud).
- Contexte réglementaire.
- Démarche de prévention : méthodologie d'évaluation du risque.
- Préconisations en prévention des vibrations aux postes de conduite des engins mobiles.
- Préconisations en prévention des vibrations transmises au système main-bras.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation s'appuie sur des exposés, des études de cas, des visites, des échanges de pratiques professionnelles et des démonstrations.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les acquis sont évalués en cours de formation par des exercices et/ou des travaux pratiques.

À l'issue de la formation, une attestation d'assiduité est délivrée à chaque participant.

Formation à
Vandœuvre-lès-Nancy



présentiel

Dates

Du 08/06/2026
au 12/06/2026



Évaluer et prévenir les risques liés aux ambiances thermiques

JA0501



4 jours



1 325 € nets

PUBLIC

Intervenants en prévention des risques professionnels, acteurs des services de prévention et de santé au travail (médecins, infirmiers et intervenants en prévention des risques professionnels) et fonctionnels de sécurité et santé au travail. Agents des services prévention des Carsat/Cramif/CGSS.

PRÉREQUIS

Aucun.

OBJECTIFS DE FORMATION

Accompagner les entreprises dans leur démarche de prévention des risques liés aux ambiances thermiques.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Évaluer les risques liés aux ambiances thermiques.
- Identifier les techniques de mesurage des différents paramètres et d'analyse des situations de travail exposantes.
- Identifier des mesures de prévention adaptées.

CONTENU

- Mécanismes de transfert et effets sur l'homme et sa santé.
- Métrologie pour caractériser les ambiances thermiques. Analyse des situations de travail exposantes.
- Mesures de prévention et équipements de protection disponibles. Démarches d'intervention en entreprise.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés, études de cas, partage d'expériences.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les acquis sont évalués en cours de formation par des exercices et/ou des travaux pratiques.

À l'issue de la formation, une attestation d'assiduité est délivrée à chaque participant.

Formation à
Vandœuvre-lès-Nancy



présentiel

Dates

Du 02/02/2026
au 06/02/2026



Conduire une démarche de prévention des troubles musculosquelettiques

BI2131

DPC



4 jours



1 325 € nets

PUBLIC

Professionnels des services de prévention et de santé au travail (SPST) (médecins du travail, intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP), infirmiers du travail) sollicités dans des actions de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) en entreprise.

Dans l'optique de dynamique d'actions en pluridisciplinarité, les demandes formulées pour des inscriptions de binômes de participants issus d'un même SPST (par exemple : médecin du travail/IPRP ou médecin du travail/infirmier du travail) seront les bienvenues.

PRÉREQUIS

- Exercer en SPST (médecin du travail ou acteurs de l'équipe pluridisciplinaire animée et coordonnée par le médecin du travail).
- Être engagé dans un projet d'action de prévention des TMS au moment de la formation (projet en cours ou à venir à court terme).

OBJECTIFS DE FORMATION

Accompagner en pluridisciplinarité les établissements dans leur démarche de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Situer les différents niveaux d'action possibles d'un service de prévention et de santé au travail (SPST) dans la prévention de ce risque.
- Repérer les conditions de réussite, points de vigilance du « bien travailler ensemble » en SPST.
- Partager au sein de l'équipe pluridisciplinaire du SPST une analyse de la problématique dans l'établissement.
- Élaborer une stratégie d'intervention au regard du contexte de l'entreprise et proposer collectivement un accompagnement en prévention des TMS.

CONTENU

- Apport de connaissances : enjeux et réalité des TMS ; étiologie et caractéristiques des principales pathologies ; effets et conséquences des TMS sur la santé des salariés et le fonctionnement de l'entreprise ; facteurs de risques et déterminants à l'origine de la survenue des TMS (approche multifactorielle).
- Différentes modalités d'action d'un SPST dans le modèle de prévention des TMS.
- Conditions de mise en œuvre de la pluridisciplinarité.
- Recueil des informations utiles à la compréhension du contexte de l'entreprise.
- Points structurants d'une démarche de prévention des TMS : principes, conditions de réussite, étapes, méthodes et outils mobilisables.
- Élaboration d'un plan d'action individuel : construction d'une stratégie d'action adaptée.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage s'appuie sur des apports théoriques, des travaux de groupe et des échanges sur des cas apportés par les stagiaires.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

La validation des objectifs pédagogiques prend appui sur diverses évaluations formatives réalisées tout au long de la formation (quiz, réalisation d'exercices en groupes, production d'un plan d'action personnel).

À l'issue de la formation, une attestation d'assiduité est délivrée à chaque participant ainsi qu'une attestation de participation à un programme de développement professionnel continu (DPC) pour les médecins du travail.

Formation à Paris



présentiel

Dates

Du 16/11/2026
au 20/11/2026



Maîtriser la technique de repérage précoce et d'intervention brève pour la prévention des pratiques addictives en milieu professionnel

BI1131

DPC



2 jours



663 € nets

PUBLIC

Professionnels de santé au travail : médecins du travail, infirmiers du travail.

PRÉREQUIS

Aucun.

OBJECTIFS DE FORMATION

Positionner et mettre en œuvre le repérage précoce et d'intervention brève (RPIB) dans la démarche et les outils de prévention des pratiques addictives du service de santé au travail.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Intégrer le repérage précoce et d'intervention brève à sa pratique professionnelle.
- Situer le RPIB dans le rôle du service de prévention et de santé au travail vis-à-vis de la prévention des pratiques addictives en milieu professionnel.

CONTENU

- Les pratiques addictives en milieu professionnel : approche et principes de la démarche de prévention collective.
- Les enjeux du repérage précoce et de l'intervention brève (RPIB) :
 - élaboration et mise en place du repérage précoce (les questionnaires utilisés, tels que Face, Audit...),
 - intervention brève (principes et réalisation),
 - bases de l'entretien motivationnel (principes et intérêts).
- Mise en situation pratique des techniques de repérage et d'intervention brève.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage s'appuie essentiellement sur des travaux et mises en situations pratiques. Un auto-positionnement des acquis en entrée de formation permet à chaque stagiaire d'identifier les compétences déjà acquises et celles nécessitant un travail complémentaire à fournir.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les acquis sont évalués en cours de formation par des exercices et/ou des travaux pratiques.

À l'issue de la formation, une attestation d'assiduité est délivrée à chaque participant ainsi qu'une attestation de participation à un programme de développement professionnel continu (DPC) pour les médecins du travail.

Formation à Paris



présentiel

Dates

Du 08/09/2026
au 09/09/2026



Participer à la prévention des risques liés aux pratiques addictives en milieu professionnel

BI1132

DPC



2 jours



663 € nets

PUBLIC

Professionnels de santé des services de prévention et de santé au travail (SPST) : médecins du travail, infirmiers du travail et psychologues du travail.

PRÉREQUIS

Aucun.

OBJECTIFS DE FORMATION

Proposer une démarche de prévention collective des risques professionnels intégrant les pratiques addictives et situer son action.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Intégrer les connaissances de base sur les différents types de pratiques addictives et leurs effets.
- Conseiller l'entreprise dans la mise en œuvre d'une démarche de prévention collective des risques professionnels intégrant les pratiques addictives.

CONTENU

- Généralités sur les pratiques addictives : données épidémiologiques ; présentation des substances psychoactives ; effets et dommages sur la santé des substances psychoactives ; description des pratiques addictives et critères de gravité ; bases de la prise en charge.
- Modèle de compréhension des pratiques addictives.
- Origine et impact des pratiques addictives en milieu professionnel. Démarche de prévention collective pluridisciplinaire et pérenne.
- Rôle du service de prévention et de santé au travail. Contexte réglementaire.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats et des travaux pratiques sur des cas concrets. Un auto-positionnement des acquis en entrée de formation permet à chaque stagiaire d'identifier les compétences déjà acquises et celles nécessitant un travail complémentaire à fournir.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les acquis sont évalués en cours de formation par des exercices et/ou des travaux pratiques.

À l'issue de la formation, une attestation d'assiduité est délivrée à chaque participant ainsi qu'une attestation de participation à un programme de développement professionnel continu (DPC) pour les médecins du travail.

Ce stage peut être utilement complété par le stage réf. BI1131 « Maîtriser la technique de repérage précoce et d'intervention brève pour la prévention des pratiques addictives en milieu professionnel ».

Formation à Paris



présentiel

Dates

Du 03/03/2026
au 04/03/2026



Prévenir les risques liés aux pratiques addictives en milieu professionnel

RU1101


14 heures



663 € nets

PUBLIC

Préventeurs en entreprise, responsables de ressources humaines, membres d'une instance représentative du personnel (commission santé, sécurité et conditions de travail, représentants de proximité et délégués du personnel).

PRÉREQUIS

Aucun.

OBJECTIFS DE FORMATION

Proposer une démarche de prévention des risques professionnels intégrant les pratiques addictives.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Décrire les pratiques addictives et leurs effets en milieu professionnel.
- Construire une démarche de prévention collective des risques professionnels liés aux pratiques addictives.

CONTENU

- Généralités sur les pratiques addictives en milieu professionnel.
- Démarche de prévention collective : rôles et missions des acteurs internes à l'entreprise (instances représentatives du personnel, service de santé au travail) ; ressources externes ; actions de prévention ; gestion des situations d'urgence.
- Contexte réglementaire.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage s'appuie sur des apports de connaissances, des échanges et des débats, ainsi que sur des mises en situations pratiques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les acquis sont évalués en cours de formation par des exercices et/ou des travaux pratiques.

À l'issue de la formation, une attestation d'assiduité est délivrée à chaque participant.

Formation



distanciel

Dates

Du 03/02/2026
au 04/02/2026



Évaluer et prévenir les risques biologiques, chimiques et radiologiques rencontrés en laboratoire de recherche en biologie

JJ2431



3,5 jours



1 159 € nets

PUBLIC

Acteurs de service de prévention et de santé au travail (médecins, infirmiers et intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP)) et préventeurs d'entreprise.

PRÉREQUIS

Sur les risques chimiques, le stage réf. C@1501 « Acquérir les notions de base sur les produits chimiques » peut constituer un préalable intéressant.

OBJECTIFS DE FORMATION

Évaluer et prévenir les risques biologiques, chimiques et radiologiques dans le secteur des laboratoires de recherche en biologie.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Repérer les situations de travail à risque.
- Évaluer les risques liés aux agents biologiques, chimiques et radioactifs.
- Préconiser des mesures de prévention des risques biologiques, chimiques et radiologiques.

CONTENU

- Contexte des laboratoires de recherche en biologie.
- Démarche d'évaluation des risques biologiques, chimiques et radiologiques.
- Mesures de prévention collectives et individuelles pour prévenir les risques biologiques, chimiques et radiologiques.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage s'appuie sur des apports de connaissances portés par différents experts dans le domaine de la recherche en biologie.

Des études de cas permettront aux participants de s'approprier la démarche de prévention sur les risques biologiques, chimiques et radiologiques.

Différents témoignages favoriseront les échanges de pratiques professionnelles.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les acquis sont évalués en cours de formation par des études de cas.

À l'issue de la formation, une attestation d'assiduité est délivrée à chaque participant.

Formation à Paris



présentiel

Dates

Du 03/11/2026
au 06/11/2026



Évaluer et prévenir les risques lors d'une intervention en espace confiné ou clos

JA2032



4 jours



1 325 € nets

PUBLIC

Intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP), préventeurs d'entreprise, agents des services prévention des Carsat/Cramif/CGSS.

PRÉREQUIS

Aucun.

OBJECTIFS DE FORMATION

Évaluer et prévenir les risques professionnels lors d'une intervention en espace confiné ou espace clos pour accompagner les entreprises dans leur démarche de prévention des risques professionnels.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Définir une démarche de prévention adaptée aux espaces confinés ou aux espaces clos.
- Identifier et analyser les risques liés à ces espaces.
- Décrire les mesures essentielles de prévention/protection des risques professionnels pour intervenir dans ces espaces.

CONTENU

- Identification d'un espace confiné ou clos et réglementation en vigueur. Identification des différents risques professionnels.
- Démarche de prévention : identifier les risques et mettre en œuvre des moyens de prévention et de protection.
- Principales mesures de prévention : procédures préalables (permis de pénétrer...), détection d'atmosphère, ventilation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage s'appuie sur des exposés de professionnels et d'experts, des retours d'expérience de préventeurs, des démonstrations et des échanges.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les acquis sont évalués en cours de formation par des exercices et/ou des travaux pratiques.

À l'issue de la formation, une attestation d'assiduité est délivrée à chaque participant.

Formation à
Vandœuvre-lès-Nancy



présentiel

Dates

Du 30/11/2026
au 04/12/2026





Formations 2026

Formations de formateurs

L'INRS propose des formations certifiantes de formateurs ou de formateurs de formateurs, en adéquation avec les dispositifs de formation soumis à habilitation.

Les organismes de formation et les entreprises habilités auprès du réseau de la branche Assurance maladie – Risques professionnels doivent obligatoirement faire intervenir des formateurs certifiés.

Ces formations permettent à l'apprenant engagé dans la formation d'obtenir un certificat sous réserve d'avoir validé l'ensemble des épreuves certificatives.

En fonction des dispositifs, les certificats sont soumis à un maintien et actualisation des compétences (Mac) selon une fréquence définie dans les documents de référence (www.inrs.fr).

L'organisation des épreuves certificatives est détaillée dans le référentiel de certification de chaque dispositif en lien avec le règlement général de certification qui peut être téléchargé sur le site de l'INRS.



Devenir formateur de formateurs SST*

N02600***SST : sauvetage secourisme du travail****PUBLIC**

Formateurs SST d'organismes de formation ou de grandes entreprises.

PRÉREQUIS

- Être titulaire du certificat de formateur en sauvetage secourisme du travail en cours de validité, délivré par une entité habilitée par l'Assurance maladie – Risques professionnels/INRS.
- Justifier, au cours des trois années civiles précédentes, de l'animation de 30 sessions minimum de formation SST (dont au moins 15 sessions de formation initiale).
- Répondre aux exigences du dossier de candidature et avoir été sélectionné. Le dossier de candidature doit être complété et transmis exclusivement en ligne, accompagné des justificatifs et du bulletin d'inscription (renseigner le code du stage sur www.inrs.fr).

OBJECTIFS DE FORMATION

Mettre en œuvre des formations de formateurs SST.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Contribuer à la promotion du dispositif SST.
- Concevoir une action de formation de formateurs SST.
- Animer une action de formation de formateurs SST.
- Évaluer une action de formation de formateurs SST.

CONTENU

- Documents cadres et ressources technico-pédagogiques du dispositif SST.
- Enjeux et argumentaire pour développer les formations SST.
- Principes de construction d'une proposition d'action de formation adaptée et inscrite dans une démarche de prévention d'entreprise.
- Pédagogie et conduite des apprentissages relatifs à la formation des formateurs SST et à leur évaluation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage s'appuie sur des exposés-débats, des travaux en sous-groupes, des études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants et des mises en situation pédagogiques simulées.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'organisation des épreuves certificatives sont consultables dans le référentiel de certification accessible sur le site internet de l'INRS.

Les compétences sont évaluées par un jury technico-pédagogique selon le référentiel de certification.

En cas de réussite à l'épreuve certificative, l'INRS remet au candidat un certificat de formateur de formateurs SST, valable 36 mois.

**8 jours****2 650 € nets**

Formation à
Vandœuvre-lès-Nancy

**présentiel****Dates**

Du 30/03/2026
au 03/04/2026
et
du 13/04/2026
au 17/04/2026



Maintenir et actualiser ses compétences de formateur de formateurs SST*

*SST : sauvetage secourisme du travail

PUBLIC

Formateurs de formateurs SST.

PRÉREQUIS

Être titulaire du certificat de formateur de formateurs en sauvetage secourisme du travail délivré par l'Assurance maladie - Risques professionnels/INRS.

OBJECTIFS DE FORMATION

Mettre en œuvre des formations de formateurs SST.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Prendre en compte les évolutions du dispositif SST dans le cadre de ses actions de formation.

CONTENU

- Actualités et évolutions du dispositif de formation SST.
- Rappels sur la pédagogie et la conduite des apprentissages relatifs à la formation des formateurs SST.
- Retours d'expérience et échanges de pratiques technico-pédagogiques.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage s'appuie sur des exposés-débats, des études de cas et des échanges de pratiques issus de l'expérience professionnelle des participants, et sur des mises en situation pédagogiques simulées.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'organisation des épreuves certificatives sont consultables dans le référentiel de certification accessible sur le site internet de l'INRS.

Les compétences sont évaluées par un jury technico-pédagogique selon le référentiel de certification.

En cas de réussite à l'épreuve certificative, l'INRS remet au candidat un certificat de formateur de formateurs SST, valable 36 mois.

N02801**3 jours****994 € nets**

Formation à Paris ou
à Vandœuvre-lès-Nancy

**présentiel**

Dates

8 sessions au choix :

- du 02/02/2026
au 05/02/2026
à Vandœuvre-lès-Nancy
ou
- du 10/03/2026
au 12/03/2026
à Paris
ou
- du 26/05/2026
au 29/05/2026
à Vandœuvre-lès-Nancy
ou
- du 23/06/2026
au 25/06/2026
à Paris
ou
- du 07/09/2026
au 10/09/2026
à Vandœuvre-lès-Nancy
ou
- du 15/09/2026
au 17/09/2026
à Paris
ou
- du 03/11/2026
au 05/11/2026
à Paris
ou
- du 23/11/2026
au 26/11/2026
à Vandœuvre-lès-Nancy

Devenir formateur de formateurs d'acteurs Prap* IBC**

N06610

*Prap : prévention des risques liés à l'activité physique

**IBC : industrie, BTP, commerce et activités de bureau

PUBLIC

Formateurs d'acteurs Prap d'organismes de formation et de grandes entreprises.

PRÉREQUIS

- Être titulaire du certificat de formateur d'acteurs Prap IBC ou 2S (sanitaire et médico-social) en cours de validité, délivré par une entité habilitée par l'Assurance maladie - Risques professionnels/INRS.
- Avoir une expérience dans l'animation de la formation d'acteurs Prap.
- Répondre aux exigences du dossier de candidature et avoir été sélectionné. Le dossier de candidature doit être complété et transmis exclusivement en ligne, accompagné des justificatifs et du bulletin d'inscription (renseigner le code du stage sur www.inrs.fr).

OBJECTIFS DE FORMATION

Mettre en œuvre des formations de formateurs d'acteurs Prap IBC dans le cadre d'un projet Prap.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Contribuer à la promotion du dispositif Prap.
- Conduire un projet de formation de formateurs Prap au sein d'une entreprise.
- Concevoir une formation de formateurs Prap IBC.
- Animer une formation de formateurs Prap IBC.
- Évaluer une formation de formateurs Prap IBC.

CONTENU

- Documents cadres et ressources technico-pédagogiques du dispositif Prap.
- Enjeux et argumentaire pour développer les formations Prap.
- Élaboration et conduite d'un projet de formation-action Prap.
- Méthodes et outils d'analyse de situations de travail et de détection des risques.
- Principes de construction d'une proposition d'action de formation adaptée et inscrite dans une démarche de prévention d'entreprise.
- Pédagogie et conduite des apprentissages relatifs à la formation des formateurs Prap et à leur évaluation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage s'appuie sur des exposés didactiques et des études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, des mises en situation, des échanges et des retours d'expérience.

Des travaux d'intersession dont la durée est estimée à 6 jours devront être réalisés par les stagiaires, pour élaborer une action de formation adaptée et mettre en œuvre les outils d'analyse de situation de travail.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'organisation des épreuves certificatives sont consultables dans le référentiel de certification accessible sur le site internet de l'INRS.

Les compétences sont évaluées par un jury technico-pédagogique selon le référentiel de certification.

En cas de réussite à l'épreuve certificative, l'INRS remet au candidat un certificat de formateur de formateurs Prap IBC, valable 36 mois.



12 jours



3 975 € nets

Formation à
Vandœuvre-lès-Nancy



présentiel

Dates

Du 12/10/2026
au 16/10/2026

et
du 02/11/2026
au 06/11/2026

et
du 07/12/2026
au 11/12/2026



Maintenir et actualiser ses compétences de formateur de formateurs d'acteurs Prap* IBC**

*Prap : prévention des risques liés à l'activité physique

**IBC : industrie, BTP, commerce et activités de bureau

PUBLIC

Formateurs de formateurs d'acteurs Prap IBC.

PRÉREQUIS

Être titulaire du certificat de formateur de formateurs Prap IBC délivré par l'Assurance maladie - Risques professionnels/INRS.

OBJECTIFS DE FORMATION

Mettre en œuvre des formations de formateurs Prap IBC dans le cadre d'un projet Prap.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Prendre en compte l'évolution du dispositif Prap dans le cadre de ses actions de formation.

CONTENU

- Actualités et évolutions du dispositif de formation Prap.
- Conditions de réussite des formations d'acteurs et de formateur Prap et démarche de prévention de l'entreprise.
- Rappels sur la pédagogie et la conduite des apprentissages relatifs à la formation des formateurs Prap.
- Retours d'expérience et échanges de pratiques technico-pédagogiques.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage s'appuie sur des exposés-débats, des échanges de pratiques basés sur des expériences de formation conduites par les participants et sur des mises en situation pédagogiques simulées.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'organisation des épreuves certificatives sont consultables dans le référentiel de certification accessible sur le site internet de l'INRS.

Les compétences sont évaluées par un jury technico-pédagogique selon le référentiel de certification.

En cas de réussite à l'épreuve certificative, l'INRS remet au candidat un certificat de formateur de formateurs Prap IBC, valable 36 mois.

N05802

3 jours



994 € nets

Formation à Paris ou
à Vandœuvre-lès-Nancy



présentiel

Dates

4 sessions au choix :

- du 01/06/2026
au 04/06/2026
à Vandœuvre-lès-Nancy
ou
- du 22/09/2026
au 24/09/2026
à Paris
ou
- du 05/10/2026
au 08/10/2026
à Vandœuvre-lès-Nancy
ou
- du 20/10/2026
au 22/10/2026
à Paris

Devenir formateur de formateurs d'acteurs Prap* 2S** et de formateurs d'acteurs prévention ASD***

*Prap : prévention des risques liés à l'activité physique

**2S : secteur sanitaire et médico-social

***ASD : aide et soin à domicile

PUBLIC

Formateurs d'acteurs Prap 2S et formateurs d'acteurs prévention ASD
d'organismes de formation et de grands établissements.

PRÉREQUIS

Les prérequis détaillés sont consultables sur la fiche formation du site internet.
Le dossier de candidature doit être complété et transmis exclusivement en ligne,
accompagné des justificatifs et du bulletin d'inscription (renseigner le code du
stage sur www.inrs.fr).

OBJECTIFS DE FORMATION

Mettre en œuvre des formations de formateurs d'acteurs Prap 2S et d'acteurs
prévention ASD.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Conduire un projet de formation de formateurs Prap au sein d'un établissement.
- Concevoir, animer et évaluer une formation de formateurs d'acteurs Prap 2S et de formateurs d'acteurs prévention ASD.
- Contribuer à la promotion des dispositifs Prap, SMS (sanitaire et médico-social) et ASD.

CONTENU

- Documents cadres et ressources technico-pédagogiques des dispositifs Prap, SMS et ASD.
- Risques spécifiques et enjeux de prévention des secteurs sanitaire et médico-social et ASD.
- Enjeux de la formation du dirigeant, de l'animateur prévention ASD ou SMS et des acteurs Prap ou acteurs prévention ASD dans une démarche de prévention.
- Accompagnement à la conduite d'un projet de formation-action Prap.
- Méthodes et outils d'analyse de situations de travail et de détection des risques.
- Pédagogie et conduite des apprentissages relatifs à la formation de formateurs et à leur évaluation.
- Enjeux de l'accompagnement de la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi (ALM).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage s'appuie sur des exposés didactiques et des études de cas adaptées aux secteurs sanitaire et médico-social et ASD, des mises en situation, des échanges et des retours d'expérience. Des travaux d'intersession dont la durée est estimée à 6 jours devront être réalisés par les stagiaires, pour élaborer une action de formation adaptée et mettre en œuvre les outils d'analyse de situation de travail.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'organisation des épreuves certificatives sont consultables dans le référentiel de certification accessible sur le site internet de l'INRS.

Les compétences sont évaluées par un jury technico-pédagogique selon le référentiel de certification. En cas de réussite à l'épreuve certificative, l'INRS remet au candidat un certificat de formateur de formateurs d'acteurs Prap 2S et de formateurs d'acteurs prévention ASD, valable 36 mois.

NOUVEAU

N05600



15 jours



4 965 € nets

Formation à
Vandœuvre-lès-Nancy



présentiel

Dates

Du 12/10/2026
au 16/10/2026
et
du 02/11/2026
au 06/11/2026
et
du 16/11/2026
au 19/11/2026
et
du 07/12/2026
au 11/12/2026



Maintenir et actualiser ses compétences de formateur de formateurs d'acteurs Prap* 2S** et de formateurs d'acteurs prévention ASD***

NOUVEAU

N05805



4 jours



1 325 € nets

*Prap : prévention des risques liés à l'activité physique

**2S : secteur sanitaire et médico-social

***ASD : aide et soin à domicile

PUBLIC

Formateurs de formateurs d'acteurs Prap 2S et d'acteurs prévention ASD.

PRÉREQUIS

Être titulaire :

- soit du certificat de formateur de formateurs d'acteurs Prap 2S délivré par l'INRS,
- soit du certificat de formateur de formateurs d'acteurs prévention ASD et d'un certificat de formateur Prap ou de formateur AP et dirigeant délivrés par l'INRS.

OBJECTIFS DE FORMATION

Mettre en œuvre des formations de formateurs d'acteurs Prap 2S dans le cadre d'un projet Prap et de formateurs d'acteurs prévention ASD.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Prendre en compte l'évolution des dispositifs Prap et ASD et intégrer leurs spécificités dans ses actions de formation.
- Convaincre les établissements des secteurs SMS et ASD de l'intérêt des formations des dispositifs Prap, SMS et ASD en montrant ce qu'elles apportent dans toute démarche de prévention.

CONTENU

- Risques spécifiques et enjeux de prévention des secteurs sanitaire et médico-social et ASD.
- Enjeux de la formation du dirigeant, de l'animateur prévention ASD ou SMS et des acteurs Prap ou acteurs prévention ASD dans une démarche de prévention.
- Descriptifs, points communs et particularités :
 - des formations d'acteurs Prap 2S et des formations d'acteurs prévention ASD,
 - des formations de formateurs Prap 2S et des formations de formateurs d'acteurs prévention ASD.
- Pédagogie appliquée à l'ALM (accompagnement de la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi).
- Conditions de réussite des formations d'acteurs et de formateurs des dispositifs Prap et ASD.
- Retours d'expérience et échanges de pratiques technico-pédagogiques.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage s'appuie sur des exposés-débats, des études de cas adaptées au secteur sanitaire et médico-social et au secteur ASD, des échanges de pratiques basés sur des expériences de formation conduites par les participants et sur des mises en situation pédagogiques simulées.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'organisation des épreuves certificatives sont consultables dans le référentiel de certification accessible sur le site internet de l'INRS. Les compétences sont évaluées par un jury technico-pédagogique selon le référentiel de certification. En cas de réussite à l'épreuve certificative, l'INRS remet au candidat un certificat de formateur de formateurs d'acteurs Prap 2S et de formateurs d'acteurs prévention ASD, valable 36 mois.

Formation à
Vandœuvre-lès-Nancy



présentiel

Dates

3 sessions au choix :

• du 23/03/2026
au 27/03/2026

ou

• du 28/09/2026
au 02/10/2026

ou

• du 30/11/2026
au 04/12/2026



Former à l'évaluation des risques professionnels et à l'analyse des accidents du travail

NOUVEAU

N13305



5 jours



1 656 € nets

PUBLIC

Formateurs souhaitant obtenir la certification pour dispenser la formation « Articuler l'analyse AT et la démarche d'EvRP pour améliorer les pratiques prévention de son entreprise » selon le référentiel national de l'Assurance maladie – Risques professionnels et de l'INRS.

PRÉREQUIS

Les candidats doivent justifier de l'ensemble des prérequis suivants :

- disposer d'une expérience de formateur d'adultes ou avoir suivi une formation de formateur dans les 2 dernières années,
- justifier d'une expérience récente dans le domaine de la prévention des risques professionnels,
- être titulaire d'une attestation de réussite « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » suivie en autoformation ou dispensée en présentiel par les services de prévention des Carsat/Cramif/CGSS.

Le dossier de candidature à télécharger sur www.inrs.fr (renseigner le code du stage) détaille les justificatifs nécessaires.

OBJECTIFS DE FORMATION

Devenir formateur certifié « Former à l'évaluation des risques professionnels et à l'analyse des accidents du travail ».

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Transmettre les bonnes pratiques de la démarche de prévention de l'Assurance maladie – Risques professionnels et de l'INRS.
- Inscrire les formations des différents publics dans une démarche globale d'amélioration des pratiques prévention de l'entreprise.
- Concevoir, animer et évaluer une formation conforme au document de référence national.

CONTENU

- Documents de référence : référentiels d'activité, de compétences, d'évaluation et impact sur les pratiques en matière de formation.
- Points structurants de l'amélioration des pratiques prévention de l'entreprise :
 - état des lieux des pratiques prévention, conditions de réussite et élaboration d'une stratégie prévention,
 - analyse des accidents par la méthode de l'arbre des causes, l'évaluation des risques et plan d'actions.
- Conception d'une action de formation : organisation, élaboration, animation et évaluation de l'action.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage s'appuie sur des exposés didactiques, des échanges de pratiques et des retours issus de l'expérience professionnelle des participants, des travaux de groupe et des mises en situation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Un auto-positionnement est proposé en entrée de formation ainsi qu'un entretien individuel de mi-parcours. Les acquis sont évalués en cours de formation par des exercices et des travaux pratiques. La certification de formateur est obtenue après la validation des épreuves certificatives nationales, organisées dans l'année suivant la formation. Les dates, conditions et modalités d'inscription aux épreuves sont consultables sur la fiche réf. N13304.

Épreuves se déroulant
à Vandœuvre-lès-Nancy



présentiel

Dates

Du 02/03/2026
au 06/03/2026



Le stage s'organise sur une séquence continue de cinq jours précédée d'une réunion préparatoire en distanciel décrivant les exercices préalables et les outils numériques utilisés.

Former à l'évaluation des risques professionnels et à l'analyse des accidents du travail - Épreuves certificatives nationales

NOUVEAU

N13304



2,5 jours



405 € nets

PUBLIC

Formateurs souhaitant obtenir la certification pour dispenser la formation « Articuler l'analyse AT et la démarche d'EvRP pour améliorer les pratiques prévention de son entreprise » selon le référentiel national de l'Assurance maladie – Risques professionnels et de l'INRS.

PRÉREQUIS

Les candidats doivent justifier du prérequis suivant : être titulaire d'une attestation d'assiduité à la formation « Former à l'évaluation des risques professionnels et à l'analyse des accidents » délivrée par l'INRS ou par les services de prévention des Carsat/Cramif/CGSS.

MODALITÉS D'ORGANISATION

Les modalités d'organisation des épreuves certificatives sont consultables dans le référentiel de certification accessible sur le site internet de l'INRS.

Les compétences sont évaluées par un jury technico-pédagogique selon le référentiel de certification.

En cas de réussite à l'épreuve certificative, l'INRS remet au candidat un certificat de formateur « Former à l'évaluation des risques professionnels et à l'analyse des accidents du travail », valable 36 mois.

Épreuves se déroulant à Vandœuvre-lès-Nancy



distanciel



présentiel

Dates

Session du 25/08
au 28/09/2026 :

Le 25/08/2026
en distanciel

et
du 28/09/2026
au 29/09/2026
en présentiel



Former à l'évaluation des risques professionnels et à l'analyse des accidents du travail - Épreuves certificatives directes

NOUVEAU

N13306



1,5 jour



405 € nets

PUBLIC

Épreuves exclusivement réservées aux formateurs certifiés EvRP/SDC souhaitant obtenir la certification pour dispenser la formation « Articuler l'analyse AT et la démarche d'EvRP pour améliorer les pratiques prévention de son entreprise » selon le référentiel national de l'Assurance maladie – Risques professionnels et de l'INRS.

PRÉREQUIS

Les candidats justifient d'être titulaires de la certification de formateurs EvRP/SDC en transmettant le certificat obtenu lors de la demande d'inscription.

MODALITÉS D'ORGANISATION

Les modalités d'organisation des épreuves certificatives sont consultables dans le référentiel de certification accessible sur le site internet de l'INRS.

Les compétences sont évaluées par un jury technico-pédagogique selon le référentiel de certification.

En cas de réussite à l'épreuve certificative, l'INRS remet au candidat un certificat de formateur « Former à l'évaluation des risques professionnels et à l'analyse des accidents du travail », valable 36 mois.

Épreuves se déroulant à Vandœuvre-lès-Nancy



distanciel



présentiel

Dates

5 sessions au choix :

- Le 1/12/2025
en distanciel
et
le 19/01/2026
ou le 20/01/2026
en présentiel
ou
- Le 08/01/2026
en distanciel
et
le 02/02/2026
ou le 03/02/2026
en présentiel
ou
- Le 04/02/2026
en distanciel
et
le 30/03/2026
ou le 31/03/2026
en présentiel
ou
- Le 02/07/2026
en distanciel
et
le 07/09/2026
ou le 08/09/2026
en présentiel
ou
- Le 05/11/2026
en distanciel
et
le 07/12/2026
ou le 08/12/2026
en présentiel

Épreuves certificatives : Devenir formateur échafaudages

FF1540



1 jour



405 € nets

PUBLIC

Formateur souhaitant dispenser les formations échafaudages R.408 et/ou R.457 selon les référentiels nationaux de compétences de l'Assurance maladie – Risques professionnels et de l'INRS.

PRÉREQUIS

Formateur échafaudages de pied R.408 et/ou échafaudages roulants R.457 ayant validé les trois premières étapes du processus de certification dans le cadre du dispositif de l'Assurance maladie – Risques professionnels et de l'INRS. Avoir participé à la réunion de préparation de l'épreuve de certification.

OBJECTIFS DE FORMATION

Obtenir la certification de formateur des dispositifs échafaudages de pied R.408 et/ou échafaudages roulants R.457.

MODALITÉS D'ORGANISATION

Les modalités d'organisation des épreuves certificatives sont consultables dans le référentiel de certification accessible sur le site internet de l'INRS.

Les compétences sont évaluées par un jury technico-pédagogique selon le référentiel de certification.

En cas de réussite à l'épreuve certificative, l'INRS remet au candidat un certificat de formateur échafaudages.

Cette certification est à validité permanente.

Épreuves se déroulant
à Paris



distanciel



présentiel

Dates

10 sessions au choix :

• 9 sessions en distanciel :

le 13/01/2026
ou le 22/01/2026
ou le 03/02/2026
ou le 26/03/2026
ou le 16/04/2026
ou le 09/06/2026
ou le 02/07/2026
ou le 06/10/2026
ou le 17/11/2026

ou

• 1 session en présentiel :
le 15/12/2026



Devenir formateur en prévention des risques chimiques

FF1530


5 jours



1 656 € nets

PUBLIC

Tout formateur spécialisé en prévention des risques liés aux agents chimiques dangereux, dont les agents cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction (CMR).

PRÉREQUIS

Avoir une expérience en formation d'adultes ET avoir une expérience en prévention du risque chimique.

Le cursus C@1501 « Acquérir les notions de base sur les produits chimiques », C@1502 « Évaluer les risques liés aux agents chimiques », CC1503 « Prévenir les risques liés aux agents chimiques » peut servir de prérequis pour l'expérience en prévention du risque chimique.

Les inscriptions seront validées après examen du dossier de candidature (formulaire à compléter en ligne).

OBJECTIFS DE FORMATION

Devenir formateur en prévention des risques chimiques.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Construire des séquences de formation sur la prévention des risques chimiques à destination de chefs d'entreprise (TPE/PME) et de référents risque chimique, selon le référentiel proposé par l'INRS et l'Assurance maladie – Risques professionnels.
- Animer et évaluer des séquences de formation sur la prévention des risques chimiques.

CONTENU

- Présentation du référentiel.
- Rappel des fondamentaux relatifs à la prévention du risque chimique.
- Construction de séquences de formation à destination des différents publics (chefs d'entreprise de TPE/PME et référents risque chimique).
- Exploitation des outils et données bibliographiques de l'INRS. Modalités d'évaluation des séquences de formation.
- Épreuves de certification.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage se déroule en deux séquences discontinues.

La première séquence (4 jours) est centrée sur la construction, la réalisation et l'animation des séquences de formation sur la prévention des risques chimiques à destination de chefs d'entreprise (TPE/PME) et de référents risque chimique, selon le référentiel. Elle est organisée essentiellement par ateliers.

La seconde séquence (1 jour) est un temps d'épreuves certificatives.

Un travail personnel entre les deux séquences est exigé. Le temps de production de ce travail est estimé à environ 4 jours. Il est nécessaire d'anticiper et d'intégrer ces 4 jours dans le plan de charge du participant.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'organisation des épreuves certificatives sont consultables dans le référentiel de certification accessible sur le site internet de l'INRS.

Les compétences sont évaluées par un jury technico-pédagogique selon le référentiel de certification.

En cas de réussite à l'épreuve certificative, l'INRS remet au candidat un certificat de formateur en prévention des risques chimiques.

Cette certification est à validité permanente.

Formation à Paris



présentiel

Dates

Du 31/08/2026

au 04/09/2026

et le 18/11/2026



Épreuves certificatives : Devenir formateur en prévention des risques chimiques

FF1532

1 jour



405 € nets

PUBLIC

Tout formateur spécialisé et déployant des formations à la prévention des risques liés aux agents chimiques dangereux, dont les agents cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction (CMR).

PRÉREQUIS

- Avoir suivi le cursus ref. FF1530 (ex C049) « Devenir formateur à la prévention des risques chimiques ».

OU

- Disposer d'une expérience équivalente :
 - expérience de 2 ans en tant que formateur d'adultes,
 - expérience en prévention des risques chimiques,
 - déploiement de formation à la prévention des risques chimiques.

Pour les candidats qui n'ont pas suivi le cursus FF1530 (ex C049), les inscriptions seront validées après examen du dossier de candidature (formulaire à compléter en ligne).

MODALITÉS D'ORGANISATION

Les modalités d'organisation des épreuves certificatives sont consultables dans le référentiel de certification accessible sur le site internet de l'INRS.

Les compétences sont évaluées par un jury technico-pédagogique selon le référentiel de certification.

En cas de réussite à l'épreuve certificative, l'INRS remet au candidat un certificat de formateur en prévention des risques chimiques.

Cette certification est à validité permanente.

Épreuves se déroulant
à Paris



présentiel

Dates

4 sessions au choix :

• Le 11/06/2026

ou

• Le 25/06/2026

ou

• Le 22/09/2026

ou

• Le 23/09/2026



Former à la prévention des risques liés à l'amiante sous-section 4

N@7301



PUBLIC

Formateurs souhaitant obtenir la certification pour dispenser la formation à la prévention des risques liés à l'amiante en sous-section 4, selon l'arrêté du 23 février 2012 et selon le référentiel national de l'Assurance maladie – Risques professionnels et de l'INRS.

PRÉREQUIS

Les candidats doivent justifier de l'ensemble des prérequis suivants :

- Disposer d'une expérience récente de formateur d'adultes ou avoir suivi une formation de formateur dans les deux dernières années.
- Justifier d'une expérience professionnelle récente dans le domaine de la prévention des risques professionnels.
- Être titulaire d'une attestation de compétence « Encadrement technique amiante sous-section 4 » à jour.

Le dossier de candidature à télécharger sur www.inrs.fr (renseigner le code du stage) détaille les justificatifs.

OBJECTIFS DE FORMATION

Devenir formateur certifié « Former à la prévention des risques liés à l'amiante sous-section 4 ».

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Transmettre les bonnes pratiques de la démarche de prévention de l'Assurance maladie – Risques professionnels et de l'INRS.
- Inscrire les formations des publics dans une démarche globale de prévention des risques liés à l'amiante sous-section 4.
- Concevoir, animer et évaluer une formation conforme à la réglementation en vigueur et au document de référence national.

CONTENU

- Enjeux du risque amiante, réglementation en vigueur.
- Démarche de prévention du risque amiante dans les différentes phases de l'intervention.
- Points structurants du référentiel national, impacts sur les pratiques de formation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Un auto-positionnement en entrée de formation ainsi qu'un entretien individuel de mi-parcours aident le stagiaire à élaborer son plan de progression.

Le stage s'organise ainsi :

- Une réunion préparatoire d'une heure en distanciel décrivant les exercices préalables et les outils numériques utilisés.
- Deux séquences discontinues :
 - la première de 5 jours en distanciel : apports de connaissances, réalisation d'exercices,
 - intersession intégrant un travail personnel,
 - la seconde de 5 jours en présentiel sur plateforme pédagogique : 2 jours d'apports et d'exercices puis 3 jours d'épreuves.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'organisation des épreuves certificatives sont consultables dans le référentiel de certification accessible sur le site internet de l'INRS.

Les compétences sont évaluées par un jury technico-pédagogique selon le référentiel de certification.

En cas de réussite à l'épreuve certificative, l'INRS remet au candidat un certificat de formateur en prévention des risques liés à l'amiante sous-section 4, valable 36 mois.



10 jours



3 897 € nets

Formation mixte



distanciel



présentiel

Dates

Session du 14/09/2026
au 16/10/2026 :

Date limite d'inscription :
26/06/2026

- Une réunion préparatoire d'une heure en distanciel le 31/08/2026 (de 14 h à 15 h) décrira les exercices préalables et les outils numériques utilisés.

- 1^{re} séquence du 14/09/2026 au 18/09/2026 : 5 jours en distanciel consacrés aux apports de connaissances et à la réalisation d'exercices,

- Une intersession intégrant un travail personnel du 21/09/2026 au 09/10/2026

- 2^e séquence du 12/10/2026 au 16/10/2026 (5 jours en présentiel sur plateforme pédagogique, le lieu sera communiqué ultérieurement aux stagiaires) : 2 jours d'apports et d'exercices puis 3 jours d'épreuves.

Journée de regroupement de formateur en prévention des risques liés à l'amiante

N@7501



3 jours



994 € nets

PUBLIC

Stage exclusivement réservé aux formateurs certifiés en activité dispensant les formations à la prévention des risques liés à l'amiante en sous-section 3 et/ou en sous-section 4, selon l'arrêté du 23 février 2012 et les référentiels nationaux.

PRÉREQUIS

Les participants doivent pouvoir justifier des prérequis suivants :

- Être titulaire d'un certificat « Former à la prévention des risques liés à l'amiante sous-section 3 » et/ou « Former à la prévention des risques liés à l'amiante, sous-section 4 ».
- Avoir dispensé a minima six formations préalables sur les trois dernières années à destination d'au moins deux publics différents.

Pour s'inscrire, transmettre un bulletin d'inscription pour la session souhaitée et les justificatifs : PV de fin de session, feuilles d'émargement, extraction Forprev de l'activité des années concernées le cas échéant.

L'ordre d'inscription se fera par ordre chronologique d'arrivée d'un dossier complet. Aucune préinscription possible.

OBJECTIFS DE FORMATION

Actualiser les compétences des formateurs certifiés en prévention des risques liés à l'amiante acquises lors des stages réf. N@7301 et réf. N07300, ou démontrées en passation d'épreuves directes réf. N07304.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Intégrer les évolutions techniques et réglementaires à sa pratique pédagogique.
- Analyser sa pratique de formateur.
- Établir son plan d'actions à 3 ans.

CONTENU

- Retours d'expérience entre formateurs certifiés et échanges sur les pratiques pédagogiques.
- Évolution des différents textes réglementaires et des référentiels pédagogiques sous-section 3 et sous-section 4.
- Perspectives d'évolutions techniques et technologiques.
- Élaboration d'un plan d'actions individuel après réalisation de mises en situations professionnelles.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Un formulaire préalable d'analyse des besoins permet la prise en compte des attentes des stagiaires.

Le stage s'appuie sur des mises en situation professionnelles, des exposés-débats, des échanges entre stagiaires, des travaux en groupes.

Chaque stagiaire questionne sa pratique professionnelle et élabore son plan d'actions individuel à 3 ans.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les acquis sont évalués en cours de formation par un questionnaire d'évaluation des connaissances réglementaires, des exercices d'analyse de pratique et, en fin de formation, par la rédaction d'un plan d'action à 3 ans.

À l'issue de la formation, les participants reçoivent un certificat « Former à la prévention des risques liés à l'amiante en sous-section 3 » et/ou « Former à la prévention des risques liés à l'amiante en sous-section 4 » délivré(s) par l'INRS et l'OPPBTP. Son obtention atteste de la satisfaction aux exigences de l'arrêté du 23 février 2012 et des référentiels nationaux et proroge de 36 mois la capacité à exercer sur les domaines pour lesquels le certificat a été attribué.

Formation à Paris



distanciel



présentiel

Dates

4 sessions en distanciel
ou présentiel :

• du 10/03/2026
au 12/03/2026 à Paris
ou

• du 01/09/2026
au 03/09/2026 en distanciel
ou

• du 17/11/2026
au 19/11/2026 en distanciel
ou

• du 01/12/2026
au 03/12/2026 en distanciel



Former à la prévention des risques liés à l'amiante sous-section 3

N07300



10 jours



3 897 € nets

PUBLIC

Formateurs souhaitant obtenir la certification pour dispenser la formation à la prévention des risques liés à l'amiante en sous-section 3, selon l'arrêté du 23 février 2012.

PRÉREQUIS

Les candidats doivent justifier de prérequis définis dans l'arrêté du 23 février 2012. Le dossier de candidature remplissable en ligne détaille les justificatifs nécessaires.

Il est conseillé de compléter les prérequis réglementaires d'une formation préalable « Encadrant technique sous-section 3 » ainsi que d'une formation à l'Ingénierie pédagogique.

OBJECTIFS DE FORMATION

Devenir formateur certifié « Former à la prévention des risques liés à l'amiante sous-section 3 ».

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Dans le cadre des activités relevant de la sous-section 3 :

- Structurer une démarche globale de prévention des risques liés à l'amiante.
- Concevoir, animer et évaluer des formations conformes à la réglementation en vigueur et au document de référence national.
- Transmettre les bonnes pratiques de la démarche prévention.

CONTENU

- Démarche de prévention du risque amiante dans les différentes phases de l'intervention.
 - Dispositions réglementaires.
 - Effets sur la santé et rôle des services de prévention et de santé au travail.
 - Gestion des déchets amiantés.
 - Métrologie et aéraulique des chantiers d'amiante.
- Le stage n'aborde pas les éléments considérés comme acquis lors de l'inscription.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Un auto-positionnement en entrée de formation ainsi qu'un entretien individuel de mi-parcours aident le stagiaire à élaborer son plan de progression.

Le stage s'organise ainsi :

- Une réunion préparatoire d'une heure en distanciel décrivant les exercices préalables (estimés à 1 jour à minima) et les outils numériques utilisés.
- Deux séquences discontinues :
 - la première de 5 jours en présentiel : apports de connaissances et exercices,
 - intersession intégrant un travail personnel (estimée à 3 jours à minima),
 - la seconde de 5 jours en présentiel sur plateforme pédagogique : 2 jours d'apports et exercices puis 3 jours d'épreuves.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'organisation des épreuves certificatives sont consultables dans le référentiel de certification accessible sur le site internet de l'INRS.

Les compétences sont évaluées par un jury technico-pédagogique selon le référentiel de certification.

En cas de réussite à l'épreuve certificative, l'INRS remet au candidat un certificat de formateur en prévention des risques liés à l'amiante sous-section 3, valable 36 mois

Formation à Paris



présentiel

Dates

Session du 01/06/2026
au 10/07/2026 :

Le stage s'organise ainsi :

Une réunion préparatoire d'une heure en distanciel décrivant les exercices préalables (estimés à 1 jour à minima) et les outils numériques utilisés.

et

Deux séquences discontinues :

- Une première séquence de 5 jours en présentiel du 01/06/2026 au 05/06/2026 : apports de connaissances et exercices,
- Une intersession intégrant un travail personnel (estimée à 3 jours à minima).
- Une seconde séquence de 5 jours en présentiel du 06/07/2026 au 10/07/2026 sur plateforme pédagogique (2 jours d'apports et exercices puis 3 jours d'épreuves).

Former à la prévention des risques liés à l'amiante sous-section 3 – Rattrapage

N07302

2 jours



338 € nets

PUBLIC

Tout stagiaire ayant participé au parcours de certification réf. N07300 et s'étant vu proposé des rattrapages au regard des résultats obtenus aux épreuves certificatives.

PRÉREQUIS

- Avoir participé au parcours de certification N07300.
- S'être vu proposé des rattrapages.

MODALITÉS D'ORGANISATION

Les modalités d'organisation des épreuves certificatives sont consultables dans le référentiel de certification accessible sur le site internet de l'INRS.

Les compétences sont évaluées par un jury technico-pédagogique selon le référentiel de certification.

En cas de réussite à l'épreuve certificative, l'INRS remet au candidat un certificat de formateur en prévention des risques liés à l'amiante sous-section 3, valable 36 mois.

Épreuves se déroulant
à Paris



présentiel

Dates

2 sessions au choix :

- du 07/10/2026
au 08/10/2026

ou

- du 15/12/2026
au 17/12/2026



Former à la prévention des risques liés à l'amiante sous-section 4 – Rattrapage

N07303

2 jours



338 € nets

PUBLIC

Tout stagiaire ayant participé à la formation réf. N@7301 et s'étant vu proposé des rattrapages au regard des résultats obtenus aux épreuves certificatives.

PRÉREQUIS

- Avoir participé à une session de formation réf. N@7301.
- S'être vu proposé des rattrapages.

MODALITÉS D'ORGANISATION

Les modalités d'organisation des épreuves certificatives sont consultables dans le référentiel de certification accessible sur le site internet de l'INRS.

Les compétences sont évaluées par un jury technico-pédagogique selon le référentiel de certification.

En cas de réussite à l'épreuve certificative, l'INRS remet au candidat un certificat de formateur en prévention des risques liés à l'amiante sous-section 4, valable 36 mois.

Épreuves se déroulant à Paris



présentiel

Dates

2 sessions au choix :

• du 24/03/2026
au 26/03/2026

ou

• du 15/12/2026
au 17/12/2026



Former à la prévention des risques liés à l'amiante sous-section 4 – Épreuves certificatives directes

N07304

2 jours



812 € nets

PUBLIC

Formateurs souhaitant obtenir la certification « Former à la prévention des risques liés à l'amiante en sous-section 4 », selon l'arrêté du 23 février 2012 et le référentiel national de l'Assurance maladie – Risques professionnels et de l'INRS.

PRÉREQUIS

Les candidats doivent justifier des prérequis suivants :

- Être titulaire d'une attestation de compétence de formateur à la prévention des risques liés à l'amiante sous-section 3 en cours de validité, délivrée par l'INRS et l'OPPBTP.

OU

- Justifier des trois critères cumulatifs suivants :
 - être titulaire d'une attestation de compétence « Encadrement technique ou cumul de fonction amiante sous-section 4 » en cours de validité,
 - avoir une expérience de formateur à la prévention des risques liés à l'amiante sous-section 4 ou être titulaire d'une attestation de compétence délivrée après avoir suivi et validé une formation de formateur amiante sous-section 4,
 - avoir une expérience professionnelle dans le domaine de la prévention des risques professionnels.

Le dossier de candidature à télécharger détaille les justificatifs.

MODALITÉS D'ORGANISATION

Les modalités d'organisation des épreuves certificatives sont consultables dans le référentiel de certification accessible sur le site internet de l'INRS.

Les compétences sont évaluées par un jury technico-pédagogique selon le référentiel de certification.

En cas de réussite à l'épreuve certificative, l'INRS remet au candidat un certificat de formateur en prévention des risques liés à l'amiante sous-section 4, valable 36 mois.

Épreuves se déroulant à Paris



présentiel

Dates

Le 27/05/2026
et le 18/06/2026



Devenir formateur en initiation à la prévention des risques psychosociaux

N12302



6 jours



1 988 € nets

PUBLIC

Formateurs amenés à dispenser la formation « S'initier à la prévention des risques psychosociaux », selon le référentiel de l'Assurance maladie – Risques professionnels et de l'INRS.

PRÉREQUIS

Les candidats doivent avoir suivi et réussi l'autoformation en ligne @01001 « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » ou la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dispensée par les services prévention des Carsat/Cramif/CGSS.

OBJECTIFS DE FORMATION

Mettre en œuvre une action de formation en initiation à la prévention des RPS selon le document de référence, en tant que formateur certifié.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les RPS comme un risque professionnel.
- Acquérir des connaissances sur les RPS sur le plan scientifique et juridique.

CONTENU

- Définition des RPS : stress, violence interne, violence externe, souffrance éthique, facticité émotionnelle... Causes, effets et atteintes à la santé des RPS.
- Approches juridique et réglementaire.
- Niveaux de prévention et exemples d'actions de prévention des RPS.
- Conditions sociales et techniques de la mise en œuvre de la formation S'initier à la prévention des risques psychosociaux.
- Descriptif des principales ressources (acteurs, produits d'information, outils...).
- Accompagnement dans l'élaboration du projet de formation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les connaissances spécifiques sur les risques psychosociaux sont apportées sous forme d'exposés.

Les conditions nécessaires à la mise en œuvre d'une action de formation dédiée aux risques psychosociaux sont abordées via des exercices de groupe, un cas pratique et un accompagnement à l'élaboration d'un projet personnel de formation à l'initiation à la prévention des RPS.

Le stage se déroule en deux séquences discontinues : 4 jours pour la première séquence et 2 jours pour la seconde séquence (soit 6 jours), permettant un travail d'interséquences consistant en l'élaboration d'un projet de formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'organisation des épreuves certificatives sont consultables dans le référentiel de certification accessible sur le site internet de l'INRS.

Les compétences sont évaluées par un jury technico-pédagogique selon le référentiel de certification.

En cas de réussite à l'épreuve certificative, l'INRS remet au candidat un certificat de formateur en initiation à la prévention des risques psychosociaux.

Cette certification est à validité permanente.

Formation à
Vandœuvre-lès-Nancy



présentiel

Dates

2 sessions au choix :

• du 26/01/2026
au 30/01/2026

et

du 25/03/2026
au 26/03/2026

ou

• du 07/04/2026
au 10/04/2026

et

du 10/06/2026
au 11/06/2026



Devenir formateur de « personne ressource du projet de prévention des TMS » et de « chargé de prévention des TMS »

N11302



8,5 jours



2 816 € nets

PUBLIC

Formateurs d'organismes de formation souhaitant se faire certifier afin de dispenser les formations « Devenir personne ressource TMS de l'établissement » et « Devenir chargé de prévention des TMS de l'établissement » selon le référentiel de compétences établi par l'Assurance maladie – Risques professionnels et l'INRS.

PRÉREQUIS

Les prérequis détaillés sont consultables sur la fiche formation du site internet. Le dossier de candidature doit être complété et transmis accompagné des justificatifs et du bulletin d'inscription (renseigner le code du stage sur www.inrs.fr).

OBJECTIFS DE FORMATION

Animer les formations de personne ressource/chargé de prévention TMS dans le cadre du programme TMS pros piloté par la Direction des risques professionnels de la Cnam.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Inscrire la formation de la personne ressource chargé de prévention dans le cadre du programme TMS pros piloté par la Direction des risques professionnels de la Cnam.
- S'approprier le document de référence du dispositif de formation à la prévention des TMS.
- Concevoir un déroulé pédagogique et des supports pédagogiques adaptés aux objectifs du dispositif.
- Animer et évaluer une action de formation de personne ressource/chargé de prévention TMS.

CONTENU

- Points structurants du dispositif (administratifs, techniques, pédagogiques) et impact sur les pratiques en matière de formation.
- Documents de référence : référentiel d'activité, référentiel de compétences, référentiel d'évaluation.
- Conception d'une action de formation : organisation, élaboration, animation et évaluation de l'action.
- Conditions de réussite pour le déploiement du dispositif de formation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage s'appuie sur des exposés didactiques, des échanges de pratiques et des retours issus de l'expérience professionnelle des participants, des travaux de groupe et des mises en situation. Il se déroule en trois séquences discontinues permettant la réalisation de travaux d'intersession préparatoires à la certification. Le temps nécessaire à la réalisation de ces travaux est évalué à environ 4 jours.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'organisation des épreuves certificatives sont consultables dans le référentiel de certification accessible sur le site internet de l'INRS.

Les compétences sont évaluées par un jury technico-pédagogique selon le référentiel de certification.

En cas de réussite à l'épreuve certificative, l'INRS remet au candidat un certificat de formateur de « personne ressource du projet de prévention des TMS » et de « chargé de prévention des TMS ».

Cette certification est à validité permanente.

Formation à Paris



présentiel

Dates

Session du 01/06/2026
au 25/09/2026 :

du 01/06/2026
au 05/06/2026

et
du 07/09/2026
au 09/09/2026

et
du 24/09/2026
au 25/09/2026



Devenir formateur en prévention des risques professionnels pour les dirigeants et les animateurs prévention des secteurs ASD*, SMS** et TRL***

*ASD : aide et soin à domicile
 **SMS : sanitaire et médico-social
 *** TRL : transport routier et logistique

PUBLIC

Formateurs intervenant dans les établissements du secteur sanitaire et médico-social (SMS), du secteur de l'aide et soin à domicile (ASD) et du secteur du transport routier et logistique (TRL).

PRÉREQUIS

Les prérequis détaillés sont consultables sur la fiche formation du site internet. Le dossier de candidature doit être complété et transmis accompagné des justificatifs et du bulletin d'inscription (renseigner le code du stage sur www.inrs.fr).

OBJECTIFS DE FORMATION

Mettre en place un parcours de formation et d'accompagnement pour le dirigeant et une personne chargée d'animer la prévention.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Convaincre de la nécessité d'une démarche de prévention au regard des enjeux des établissements des différents secteurs.
- Guider vers l'adoption d'une démarche de prévention.
- Guider pour concevoir et cadrer tout projet de prévention, y compris dans le cas de TMS Pros.
- Mettre en œuvre une formation de dirigeants, une formation certificative d'AP et l'accompagnement de travaux intersession conduisant à une démarche globale de prévention et la réalisation d'un projet.

CONTENU

- Enjeux des établissements des différents secteurs à partir d'un état des lieux en santé et sécurité au travail (dont GPS&ST).
- Démarche globale de prévention des risques professionnels, contextualisée et répondant aux objectifs et priorités de l'établissement, mobilisatrice et pérenne.
- Identification des facteurs de risque de troubles musculosquelettiques (TMS) et leurs conséquences.
- Analyse de situations de travail.
- Étapes pour concevoir un projet et note de cadrage.
- Exigences de TMS Pros dans le cas d'un projet de prévention des TMS dans un établissement ciblé.
- Parcours de formation et d'accompagnement du dirigeant et de l'AP conforme aux documents de référence.
- Conception d'étude de cas pour la formation-action de l'AP.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage se déroule en 3 semaines en présentiel espacées d'un mois pour la réalisation de travaux d'intersession estimés à 2 x 2,5 jours. Il s'appuie sur des exposés didactiques et des mises en situation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'organisation des épreuves certificatives sont consultables dans le référentiel de certification accessible sur le site internet de l'INRS. Les compétences sont évaluées par un jury technico-pédagogique selon le référentiel de certification. En cas de réussite à l'épreuve certificative, l'INRS remet au candidat un certificat de formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et dirigeants des secteurs ASD, SMS et TRL, valable 36 mois.

NOUVEAU

N18303



12 jours



3 975 € nets

Formation à
Vandœuvre-lès-Nancy



présentiel

Dates

Session du 28/09/2026
au 27/11/2026 :

du 28/09/2026
au 02/10/2026

et

du 26/10/2026
au 30/10/2026

et

du 23/11/2026
au 27/11/2026



Maintenir et actualiser ses compétences de formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et dirigeants des secteurs ASD* et SMS**

N08305



3 jours



994 € nets

*ASD : aide et soin à domicile

**SMS : sanitaire et médico-social

PUBLIC

Formateurs d'organismes de formation et formateurs internes des établissements du secteur sanitaire et médico-social (SMS) dont les Ehpad, les hôpitaux et les cliniques ou secteur de l'aide et soin à domicile (ASD).

PRÉREQUIS

Les participants doivent être titulaires du certificat de formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et dirigeants des secteurs sanitaire et médico-social (SMS) et de l'aide et soin à domicile (ASD).

OBJECTIFS DE FORMATION

Mettre en place un parcours de formation et d'accompagnement pour le dirigeant et une personne chargée d'animer la prévention.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Maintenir et actualiser ses compétences de formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et dirigeants des secteurs sanitaire et médico-social (SMS) et de l'aide et soin à domicile (ASD).

CONTENU

- Enjeux d'un établissement du secteur ASD ou SMS à partir d'un état des lieux en santé et sécurité au travail (dont le diagnostic GPS&ST), objectifs et priorités d'action.
- Démarche globale de prévention des risques professionnels, contextualisée et répondant aux objectifs de l'établissement, mobilisatrice et pérenne.
- Identification des facteurs de risque de troubles musculosquelettiques (TMS) et leurs conséquences.
- Analyse de situations de travail : de l'observation et l'analyse jusqu'à la définition de mesures de prévention.
- Méthodologie pour la conception et le cadrage d'un projet de prévention.
- Formalisation d'un projet dans une note de cadrage.
- Prise en compte des exigences du programme national TMS Pros pour les établissements mettant en œuvre un projet de prévention des TMS.
- Parcours de formation et d'accompagnement du dirigeant et de l'animateur prévention respectant les documents de référence ASD et SMS et répondant aux objectifs des programmes nationaux de l'Assurance maladie – Risques professionnels.
- Conception d'étude de cas pour la formation-action de l'animateur prévention.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation est conçue pour favoriser les mises en situation pratiques à partir d'études de cas d'établissements SMS ou ASD et des retours d'expérience des participants.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'organisation des épreuves certificatives sont consultables dans le référentiel de certification accessible sur le site internet de l'INRS.

Les compétences sont évaluées par un jury technico-pédagogique selon le référentiel de certification. En cas de réussite à l'épreuve certificative, l'INRS remet au candidat un certificat de formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et dirigeants des secteurs ASD et SMS, valable 36 mois.

Formation à Paris



présentiel

Dates

2 sessions au choix :

• du 14/10/2026
au 16/10/2026

ou

• du 07/12/2026
au 09/12/2026



Devenir formateur d'acteurs prévention secours dans le secteur du transport routier et logistique

N18301



5 jours



1 656 € nets

PUBLIC

Formateurs d'organismes de formation ou formateurs internes d'entreprises du secteur du transport routier et logistique (transport routier de marchandises, déménagement, fret, transport routier de voyageurs et logistique).

PRÉREQUIS

Les participants doivent être titulaires du certificat de formateur en sauvetage secourisme du travail (SST) en cours de validité (copie à joindre au bulletin d'inscription).

OBJECTIFS DE FORMATION

Former des acteurs prévention secours du transport routier de voyageur (APS TRV) et du transport routier et logistique (APS TRL) et les évaluer en vue de leur certification.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Promouvoir une démarche de prévention construite autour des acteurs du dispositif de formation TRL « transport routier, activités auxiliaires et logistique ».
- Observer et analyser une situation de travail afin de proposer des améliorations.
- Construire, animer la formation-action de l'APS TRL et l'APS TRV.

CONTENU

- Connaissance et enjeux du secteur transport routier, activités auxiliaires et logistique.
- Démarche de prévention organisée autour du dirigeant, de l'animateur prévention transport routier et logistique (AP TRL) et l'acteur prévention secours (APS TRL et APS TRV).
- Acteurs impliqués en interne et en externe.
- Méthode et outils d'observation et d'analyse de situations de travail et de recherche d'amélioration.
- Organisation, animation et évaluation des formations d'APS TRV et APS TRL sur la base du document de référence Transport routier, activités auxiliaires et logistique (référentiels).
- Conditions de réussite pour le déploiement du dispositif de formation TRL.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage s'appuie sur des exposés didactiques et des mises en situation pratiques.

Il se déroule en deux sessions de 3 et 2 jours espacées de 4 à 5 semaines permettant la réalisation de travaux intersession estimés à 2 jours.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'organisation des épreuves certificatives sont consultables dans le référentiel de certification accessible sur le site internet de l'INRS.

Les compétences sont évaluées par un jury technico-pédagogique selon le référentiel de certification.

En cas de réussite à l'épreuve certificative, l'INRS remet au candidat un certificat de formateur d'acteurs prévention secours du secteur TRL, valable 36 mois.

Formation à Paris



présentiel

Dates

Session du 18/05/2026
au 01/07/2026 :
du 18/05/2026
au 20/05/2026
et du 30/06/2026
au 01/07/2026



Devenir formateur Catec

N10300


PUBLIC

Formateurs souhaitant dispenser la formation à la sécurité pour le travail en espace confiné dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement « Catec » et certifier les candidats selon le référentiel de compétences établi par l'Assurance maladie – Risques professionnels et l'INRS.

PRÉREQUIS

Les candidats doivent justifier de prérequis définis dans le référentiel de certification des formateurs et rappelés dans le dossier de candidature. Ces prérequis portent notamment sur l'expérience de formateur, la connaissance des métiers de l'eau et de l'assainissement, la maîtrise des bases en prévention des risques professionnels, des équipements et des procédures utilisés dans le cadre de la formation Catec ainsi que d'une formation de sauveteur secouriste du travail.

Le dossier de candidature complété et documenté fait l'objet d'un examen par une commission d'instruction.

Il est demandé au candidat d'avoir lu avant la formation les recommandations R.447 et R.472, ainsi que les documents relatifs au dispositif Catec et aux dispositifs démultipliés (documents de référence, cahiers des charges spécifiques...).

OBJECTIFS DE FORMATION

Devenir formateur Catec.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Concevoir, animer et évaluer des actions de formation Catec conformes au référentiel du dispositif.
- Maîtriser les démarches de prévention lors d'interventions en espace confiné dans les milieux de l'eau potable et de l'assainissement et les mettre en œuvre dans le cadre de la réalisation de formations Catec sur les espaces d'entraînement et de certification.

CONTENU

- Enjeux et contexte.
- Appropriation pédagogique du référentiel national.
- Éléments techniques relatifs aux bonnes pratiques de prévention définies dans la R.447 (ventilation, détection, hauteur...).
- Construction et animation de séquences de formation et d'épreuves certificatives.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage s'appuie sur des exposés de professionnels et d'experts, des échanges, des travaux de groupes et des mises en situation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'organisation des épreuves certificatives sont consultables dans le référentiel de certification accessible sur le site internet de l'INRS.

Les compétences sont évaluées par un jury technico-pédagogique selon le référentiel de certification.

En cas de réussite à l'épreuve certificative, l'INRS remet au candidat un certificat de formateur Catec, valable 36 mois.



6,5 jours



2 729 € nets

 Formation à
Vandœuvre-lès-Nancy


présentiel

Dates

 Session du 02/02/2026
au 02/04/2026 :

du 02/02/2026

au 05/02/2026

et du 30/03/2026

au 02/04/2026



Maintenir et actualiser ses compétences de formateur Catec

N10500

3 jours

994 € nets

PUBLIC

Formateurs certifiés Catec souhaitant continuer à dispenser la formation à la sécurité pour le travail en espace confiné dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement « Catec » et certifier des candidats selon le référentiel de compétences établi par l'Assurance maladie – Risques professionnels et l'INRS.

PRÉREQUIS

Les candidats doivent justifier de prérequis définis dans le référentiel de certification des formateurs et rappelés dans le dossier de candidature (PDF à télécharger).

Ces prérequis portent notamment sur l'activité de formateur Catec, la formation aux premiers secours au travail et l'actualisation des connaissances et compétences mises en œuvre dans les formations Catec.

Le dossier de candidature complété et documenté fait l'objet d'un examen par une commission d'instruction.

OBJECTIFS DE FORMATION

Actualiser ses compétences de formateur Catec.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Améliorer sa pratique pédagogique en intégrant les différentes évolutions conformément au référentiel du dispositif.
- Concevoir, animer et évaluer des actions de formation Catec conformes au référentiel du dispositif.
- Maîtriser les démarches de prévention lors d'intervention en espace confiné dans les milieux de l'eau potable et de l'assainissement et les mettre en œuvre dans le cadre de la réalisation de formations Catec sur les espaces d'entraînement et de certification.

CONTENU

- Enjeux et contexte : les évolutions du dispositif.
- Retours d'expérience sur l'appropriation pédagogique du référentiel national. Partage de pratiques.
- Évolutions techniques relatives aux bonnes pratiques de prévention définies dans la R.447.
- Construction et animation de séquences de formation et d'épreuves certificatives.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stage s'appuie sur des exposés de professionnels et d'experts, des échanges, des travaux de groupe et des mises en situation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'organisation des épreuves certificatives sont consultables dans le référentiel de certification accessible sur le site internet de l'INRS.

Les compétences sont évaluées par un jury technico-pédagogique selon le référentiel de certification.

En cas de réussite à l'épreuve certificative, l'INRS remet au candidat un certificat de formateur Catec, valable 36 mois.

Formation à
Vandœuvre-lès-Nancy



présentiel

Dates

3 sessions au choix :

• du 09/03/2026
au 12/03/2026

ou

• du 14/09/2026
au 17/09/2026

ou

• du 16/11/2026
au 19/11/2026



Conditions générales d'inscription

1. L'organisme de formation

L'INRS est un organisme de formation dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le n°11 75 03636 75 auprès du préfet de Paris. Il a reçu une évaluation favorable de la Commission scientifique des paramédicaux et des médecins pour le développement professionnel continu (DPC) des médecins du travail. Les formations concernées par les présentes « conditions générales d'inscription » relèvent des actions de formation visées à l'article L. 6313-1 du Code du travail.

2. Inscriptions

Les demandes d'inscription sont faites par une entreprise, un organisme ou directement par un particulier. Elles sont effectuées en retournant le bulletin d'inscription, dûment rempli, soit à l'adresse postale qui figure sur celui-ci, soit à l'adresse mail qui figure sur la fiche de la formation du site internet de l'INRS. Si la fiche de la formation le prévoit, le bulletin d'inscription doit être accompagné du dossier de candidature dûment renseigné et des pièces justificatives requises.

Toute demande d'inscription ne sera prise en compte que si toutes les rubriques du bulletin d'inscription sont renseignées et si les prérequis sont satisfaits au moment de l'inscription. À ce titre, il est impératif de joindre les justificatifs demandés. Toutes les demandes d'inscription doivent être accompagnées d'un bulletin d'inscription. Les demandes par téléphone ne sont pas acceptées. En s'inscrivant à une formation, le stagiaire s'engage à respecter le règlement intérieur téléchargeable depuis le site internet de l'INRS.

Le bulletin d'inscription, daté, signé par une personne habilitée vaut, pour l'INRS, ordre de commande. Ce bulletin peut être accompagné du bon de commande de l'entreprise ou de l'organisme.

3. Limitation des effectifs – Liste d'attente

Pour permettre un bon fonctionnement pédagogique, l'effectif des participants à une session de formation est limité et indiqué sur la fiche de formation du catalogue. Les demandes d'inscription sont enregistrées après étude, suivant leur ordre d'arrivée et ne sont satisfaites qu'à hauteur de deux stagiaires par entreprise lorsque la demande est forte. Une liste d'attente de quelques places peut être constituée. Les demandes non satisfaites ne sont pas reportées sur une session de l'année suivante.

Pour certaines formations, les demandes d'inscription des entreprises qui cotisent au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale sont prioritaires.

4. Confirmation d'inscription

Après enregistrement d'une demande d'inscription, un courrier électronique contenant le programme de formation est adressé à l'entreprise, à l'organisme demandeur ou au particulier au plus tard un mois avant le début de l'action de formation :

- soit pour lui confirmer l'inscription et envoyer les documents contractuels,
- soit pour l'informer de la mise en liste d'attente,
- soit pour l'informer que la session de formation est complète.

5. Convocation

L'INRS envoie les convocations uniquement après que les documents contractuels, convention ou contrat de formation, ont été signés par toutes les parties.

Pour les formations en présentiel, environ un mois avant le début de la session, la convocation et le livret d'accueil sont envoyés à l'entreprise ou à l'organisme demandeur (qui se charge de les transmettre au stagiaire concerné) ou encore directement au stagiaire si l'inscription est effectuée à titre individuel.

Pour les formations à distance tutorées et mixtes, environ une semaine avant le début de la session, le stagiaire reçoit la convocation avec mention de l'identifiant et du mot de passe pour se connecter à la plate-forme de formation à distance, ainsi que les coordonnées du tuteur.

6. Respect du droit d'auteur

Le contenu des formations est protégé par le droit de la propriété intellectuelle.

L'inscription à une formation n'emporte aucun transfert de droits de propriété intellectuelle au profit du stagiaire

En s'inscrivant à une session de formation de l'INRS, le stagiaire s'engage à respecter les droits d'auteur et, en particulier, à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer, rediffuser ou exploiter de quelque manière que ce soit les documents qui lui sont remis ou auxquels il a accès en ligne, sauf autorisation expresse de l'INRS.

7. Coût

Le coût est indiqué sur la fiche de présentation de chaque formation. Il ne concerne que les frais pédagogiques, à l'exclusion de tout frais de transport, d'hébergement et de restauration. Il s'agit d'un coût net (l'INRS est exonéré de TVA).

Une liste d'hôtels à proximité des lieux de formation peut être fournie à titre indicatif.

Le maintien du salaire, les frais de transport, d'hébergement et de restauration sont à la charge des entreprises ou de l'organisme (y compris pour les journées de regroupement qui peuvent être proposées aux stagiaires des formations à distance). Les particuliers prennent en charge leurs frais de transport, d'hébergement et de restauration.

8. Convention – Contrat – Attestation d'assiduité – Facturation

Toute formation fait l'objet d'une convention de formation ou d'un contrat de formation professionnelle.

Le cas échéant, l'INRS accepte de signer les conventions de formation qui lui sont présentées par les entreprises ou les organismes financeurs.

À l'issue de l'action de formation, un certificat de réalisation est délivré à l'organisme financeur ou au client avec la facture. Les pièces relatives à l'action de formation sont conservées et peuvent être communiquées à l'organisme financeur sur demande.

Les entreprises localisées à l'étranger doivent s'acquitter du montant de la formation à la commande (une facture d'acompte peut leur être adressée à leur demande).

Pour toute inscription effectuée à titre individuel, le candidat reçoit un contrat de formation qu'il devra retourner à l'INRS daté et signé par retour de courrier électronique ou postal.

Une attestation d'assiduité est remise au stagiaire à l'issue de l'action de formation.

9. Paiement

Conformément au point 8, l'entreprise ou l'organisme financeur reçoit la facture à l'issue de l'action de formation.

Le mode de paiement s'effectue de façon privilégiée par virement bancaire : IBAN : FR44 3000 2005 7200 0000 0309 D24.

Toute somme non réglée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard correspondant aux intérêts au taux légal, soit 10,5 % de la somme due, et à une indemnité forfaitaire de 40 € correspondant aux frais de recouvrement.

Ces pénalités seront dues après deux relances et une dernière mise en demeure à payer sous dix jours, toutes restées sans effet.

En outre, jusqu'au paiement intégral des sommes, l'INRS se réserve la possibilité d'annuler les inscriptions en cours ou à venir du client défaillant.

Les personnes s'inscrivant à titre individuel à une action de formation, passé un délai de 14 jours à compter de la signature de leur contrat de formation et au plus tard 15 jours avant le début de la formation, devront faire parvenir le règlement des frais pédagogiques (en précisant leur nom et la référence de la formation) par virement ou chèque bancaire. Ces personnes pourront faire la demande d'une facture d'acompte. À l'issue de la formation, l'INRS leur adressera une facture acquittée.

10. Désistement – Absence – Abandon

En cas de désistement d'un stagiaire plus de 4 semaines avant le début de la session de formation, la formation ne sera pas facturée. En cas de désistement moins de 4 semaines avant le début de la session de formation, l'INRS facture à l'entreprise ou à l'organisme 30 % du montant du coût pédagogique.

En cas d'absence ou d'abandon d'un stagiaire, sauf cas de force majeure dûment reconnu, l'INRS facture la totalité du coût pédagogique et n'effectue, le cas échéant, aucun remboursement.

11. Annulation de stage – Report

L'INRS se réserve la possibilité d'annuler une action de formation en raison d'effectif insuffisant ou en cas de force majeure.

L'INRS se réserve également la possibilité de reporter une action de formation à des dates ultérieures.

Dans le cas d'une annulation ou du report d'une action de formation à l'initiative de l'INRS, tout règlement des frais pédagogiques effectué avant le début de l'action de formation fera l'objet d'un remboursement intégral sans autre indemnité ou dommages-intérêts. Aucun remboursement des frais de transport et d'hébergement ne sera effectué par l'INRS.

12. Évaluation

L'INRS ne fournit pas aux entreprises les questionnaires de satisfaction remplis par les stagiaires. Cependant, un exemplaire vierge du questionnaire de satisfaction peut être remis au stagiaire qui le remplira et le transmettra à son entreprise, si celle-ci le demande. Pour les actions de formation comprenant des épreuves certificatives, l'INRS transmet le certificat aux stagiaires ayant satisfait aux exigences desdites épreuves.

13. Données personnelles

Les données personnelles et les coordonnées recueillies dans le bulletin d'inscription sont nécessaires à la gestion de l'inscription à la formation, à l'établissement de la convention ou du contrat de formation et à l'édition de certificat de formateur par l'INRS. Conformément à l'article L. 4141-5 du Code du travail, pour les formations éligibles au Passeport de prévention, ces données personnelles seront transmises au Système d'information du compte personnel de formation (SI-CPF) géré par la Caisse des dépôts, conformément à la réglementation. À ce titre, le numéro de Sécurité sociale du stagiaire, ou numéro d'inscription au répertoire des personnes physiques (NIR), est requis sur le bulletin d'inscription pour alimenter le Passeport de prévention conformément au décret n°2025-748 du 1^{er} août 2025. À défaut d'obtenir les données requises lors de l'inscription, l'INRS ne sera pas en mesure d'alimenter le Passeport de prévention du stagiaire.

Ce traitement de données est effectué dans le respect de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016.

Ces données ne font l'objet d'aucune autre communication à des tiers sauf aux prestataires techniques pouvant intervenir dans la mise à disposition d'outils pédagogiques. Ces prestataires sont tenus de respecter la confidentialité des données et de ne les utiliser que pour des opérations bien précises pour lesquelles ils doivent intervenir.

Les personnes dont les données personnelles ont été recueillies disposent, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification et de suppression et de portabilité de leurs données. À ce titre, elles peuvent exercer ces droits en s'adressant aux personnes en charge de la protection des données personnelles à l'adresse suivante : donnees.personnelles@inrs.fr

Pour plus d'informations, il est possible de consulter notre politique de confidentialité et d'utilisation des données personnelles à l'adresse suivante : <https://www.inrs.fr/footer/politique-confidentialite.html>.

Important : Les personnes habilitées à renseigner ce document pour le compte d'un salarié de leur entreprise ou de leur organisme doivent informer le salarié de la finalité du recueil de ses données personnelles, de ses droits d'accès et obtenir son consentement.

Toutes les publications de l'INRS sont téléchargeables sur ■

www.inrs.fr

Pour commander les publications de l'INRS au format papier ■

Les entreprises du régime général de la Sécurité sociale peuvent se procurer les publications de l'INRS à titre gratuit auprès des services prévention des Carsat/Cramif/CGSS. Retrouvez leurs coordonnées sur www.inrs.fr/reseau-am.

L'INRS propose un service de commande en ligne pour les publications et affiches, payant au-delà de deux documents par commande.

Les entreprises hors régime général de la Sécurité sociale peuvent acheter directement les publications auprès de l'INRS en s'adressant au service diffusion par mail à service.diffusion@inrs.fr.



Institut national de recherche et de sécurité
pour la prévention des accidents du travail
et des maladies professionnelles
65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris
Tél. 01 40 44 30 00 • info@inrs.fr

Édition INRS ED 1472

Septembre 2025 | 300 ex. | ISBN 978-2-7389-3007-1

L'INRS est financé par la Sécurité sociale
Assurance maladie - Risques professionnels

www.inrs.fr   